

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 5 octobre 2021

Le 5 octobre 2021 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS ; Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Patrick PIN ; Serge PEROTTINO

Etaient représentés :

Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO
Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY

CT4/051021/2

Sur le rapport de Serge PEROTTINO

Approbation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera saisi prochainement d'un rapport présentant le rapport annuel sur le prix et la qualité de service pour l'ensemble des Territoires constituant la Métropole.

La loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit diverses réformes dans la gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Cette loi s'inscrit dans une perspective de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs. L'article 73 de cette loi, et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses articles D2224-1 à D2224-5 et ses annexes V et VI, prévoient la réalisation d'un rapport annuel du Président sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif a pour objet de préciser les missions et les objectifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Il détaille un certain nombre d'indicateurs d'activité du service et prend en compte le cas échéant l'analyse des rapports annuels des gestionnaires et des rapports d'activité des délégataires.

- La SPL Eau des collines, titulaire du contrat de gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif de l'ensemble des 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport annuel pour l'exercice 2020 ;
- La SPL Eau des collines, titulaire du contrat de gestion du service public de l'eau sur les communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, la Penne-sur-Huveaune et Saint-Zacharie du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport annuel pour l'exercice 2020 ;

- La Régie des Eaux et de l'Assainissement du bassin Minier et du Garlaban (ex Sibam) titulaire du contrat de gestion de l'eau sur les communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, Saint Savournin et Roquevaire du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport annuel pour l'exercice 2020 ;
- La SAUR, titulaire du contrat de délégation du service public de l'eau sur la commune d'Auriol du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a remis son rapport d'activité pour l'exercice 2020.

Pour l'année 2020, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement Métropolitain (document de synthèse) a été réalisé à partir des RPQS des 6 Territoires.

Le rapport Métropolitain ainsi que le RPQS du Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile sont présentés respectivement pour avis et approbation au Conseil de Territoire.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Que les services publics de l'eau et de l'assainissement doivent faire l'objet d'un rapport annuel relatif à leur prix et à leur qualité ;
- Que le rapport Métropolitain ainsi que le RPQS du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile sont présentés respectivement pour avis et approbation au Conseil de Territoire.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile prend acte du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable et de l'assainissement sur son territoire pour l'exercice 2020, ci annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2 non-participations au vote : Serge PEROTTINO et Michel LAN



Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211005-CT4-051021-2-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité des services publics

de l'eau potable et de l'assainissement

EXERCICE 2020



METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
BP 48014
13567 MARSEILLE CEDEX 02
T : 04 91 99 99 00

TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE
932 AV DE LA FLEURIDE –ZI DES PALUDS – BP 1415
13785 AUBAGNE CEDEX
T : 04 42 62 80 00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211005-CT4-051021-2-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

Préambule

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,9 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	5
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE.....	5
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	5
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	7
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable</i>	<i>7</i>
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	<i>7</i>
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	<i>7</i>
1.4. LES MODES DE GESTION.....	7
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	<i>7</i>
1.4.2. <i>Régies et SPL</i>	<i>8</i>
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	9
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	9
2.2. FAITS MARQUANTS.....	9
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	10
2.3.1. <i>L'adduction</i>	<i>11</i>
2.3.2. <i>La production</i>	<i>11</i>
2.3.3. <i>Le traitement.....</i>	<i>11</i>
2.3.4. <i>Le stockage</i>	<i>12</i>
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	<i>13</i>
2.4. LA QUALITE DE L'EAU.....	13
2.5. LA DISTRIBUTION.....	15
2.5.1. <i>Rendement</i>	<i>15</i>
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale.....</i>	<i>17</i>
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	17
2.7. LA GESTION FINANCIERE.....	18
2.7.1. <i>Les volumes facturés.....</i>	<i>18</i>
2.7.2. <i>Le taux d'impayés.....</i>	<i>19</i>
2.7.3. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	<i>19</i>
2.7.4. <i>Budget du service.....</i>	<i>20</i>
2.7.5. <i>Analyse du compte d'exploitation de l'exploitant (DSP et régies)</i>	<i>23</i>
2.7.6. <i>Contribution à un fonds de solidarité.....</i>	<i>25</i>
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	25
2.8.1. <i>Travaux neufs.....</i>	<i>25</i>
2.8.2. <i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	<i>25</i>
2.8.3. <i>Etudes et travaux programmés</i>	<i>26</i>
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	27
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	27
3.2. FAITS MARQUANTS.....	27
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	28
3.3.1. <i>La collecte.....</i>	<i>28</i>
3.3.2. <i>Le traitement.....</i>	<i>29</i>
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	29
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION	32
<i>Station d'épuration d'Auriol/Saint-Zacharie - Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité</i>	<i>35</i>
<i>Station d'épuration de Cuges-les-Pins - Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité</i>	<i>35</i>
3.6. LA GESTION DES DECHETS.....	37
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	37
3.8. LA GESTION FINANCIERE.....	38
3.8.1. <i>Les volumes facturés.....</i>	<i>38</i>
3.8.2. <i>Le taux d'impayés.....</i>	<i>38</i>
3.8.3. <i>Budget du service.....</i>	<i>39</i>
3.8.4. <i>Analyse du compte d'exploitation (DSP, SPL et régies personnalisées)</i>	<i>41</i>
3.8.5. <i>Contribution à un fonds de solidarité.....</i>	<i>42</i>
3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX	42

3.9.1.	Travaux neufs	42
3.9.2.	Travaux de réhabilitation et de renouvellement	42
3.9.3.	Etudes et travaux programmés	42
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	43
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	43
4.2.	FAITS MARQUANTS	43
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	43
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE	44
4.5.	BUDGET DU SERVICE	45
5.	TARIFS DE L'EAU	47
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	47
5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION	48
5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	51
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE.....	51
6.1.	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	51
6.2.	ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	52
6.3.	COOPERATION DECENTRALISEE	53
6.4.	FONDS DE SOLIDARITE	53
ANNEXES		53
ANNEXE 1 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE	54
ANNEXE 2 :	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE ET/OU SECTEUR	58
ANNEXE 3 :	FICHES ARS – QUALITE DES EAUX.....	60
ANNEXE 4 :	LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020	70
ANNEXE 5 :	FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION.....	76
		82
		83
		84
		85
ANNEXE 6 :	DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP.....	87
ANNEXE 7 :	COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)	88
		94

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2020, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine Vassal et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland Giberti jusqu'au 17 juillet 2020, puis Monsieur Didier Réault.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque territoire, est :

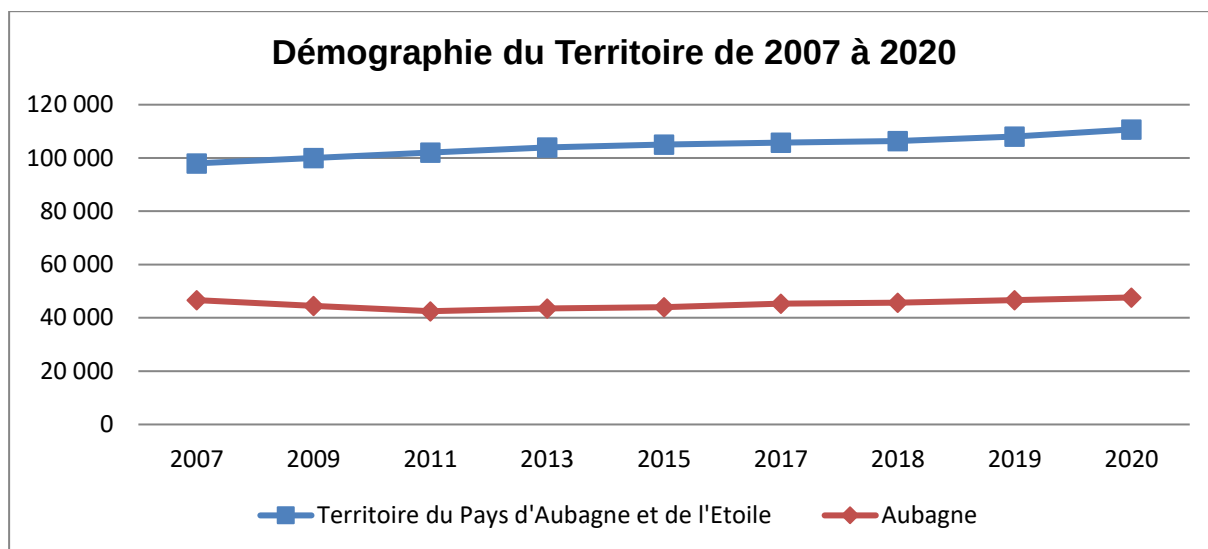
- présenté en conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole ;
- présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 12 communes.

Il représente un bassin de vie de 110 718 habitants (population légale INSEE 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit près de 6 % de la population totale de la Métropole.



Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile couvre une superficie d'environ 245 km².
La ville « centre » est Aubagne (47 659 habitants, soit 43 % de la population du territoire).



Au niveau du territoire, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité du président du conseil de Territoire Monsieur Serge Perottino.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de la Direction du Pôle de Proximité et Service à l'Usager par la Direction Espaces Publics Eau et Assainissement, chargée du suivi et du contrôle des différents gestionnaires, du montage des marchés de travaux et d'études, de la préparation, de la programmation et du suivi budgétaire.

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille, le canal de Provence ou le canal de Craponne. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épurations gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 1 délégation de service public Saur
- 1 régie (Régie du bassin minier et du Garlaban/SIBAM) et 1 SPL L'Eau des Collines

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 1 SPL L'Eau des Collines

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée par :

- 1 SPL L'Eau des Collines

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à une ou des société(s) privée(s) qui assure(nt) pour le compte de la collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrat de DSP d'une durée de 10 ans, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, avec la société Saur pour la commune d'Auriol.

Le contrôle de la délégation est effectué par la Direction Espaces Publics Eau et Assainissement.

Le pilotage et le suivi du contrat de délégation se traduisent par :

- des réunions de suivi avec le délégataire afin de :
 - suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion);
 - échanger des informations sur la gestion du service public ;
 - étudier les aspects financiers des contrats ;

- effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux) ;
- l'analyse du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service.

1.4.2. REGIES ET SPL

La gestion du service public de l'eau potable est assurée par une régie et une SPL qui gèrent pour le compte de la Collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers.

- Gestion par la Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban pour les communes de : Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, St-Savournin, Peypin et Roquevaire.
- Gestion par la SPL L'Eau des Collines (4 contrats) pour les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et Saint-Zacharie (depuis le 15 juillet 2019) :
 - Contrat de gestion de l'eau potable - commune d'Aubagne en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034 ;
 - Contrat de gestion de l'eau potable - commune de La Penne-sur-Huveaune en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2034 ;
 - Contrat de gestion de l'eau potable - commune de Cuges-les-Pins en vigueur depuis le 1^{er} février 2017 jusqu'au 30 juin 2034 ;
 - Contrat de gestion de l'eau potable - commune de St Zacharie en vigueur depuis le 15 juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2034.

La gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif (SPANC) a été confiée à une SPL qui assure pour le compte de la Collectivité la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

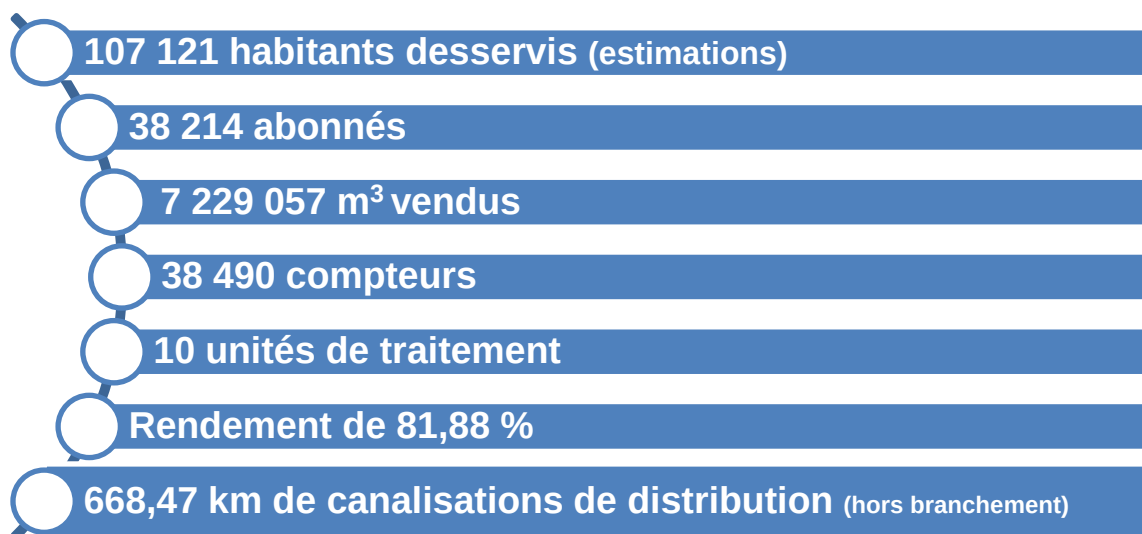
- Gestion par la SPL L'Eau des Collines (2 contrats) de l'assainissement collectif et l'ANC des 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.
 - Contrat de gestion de l'assainissement collectif des 6 communes de l'Etoile (Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, St Savournin) et de l'assainissement non collectif des 12 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2033.
 - Contrat de gestion de l'assainissement collectif des 6 communes du Pays d'Aubagne (Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La-Penne-sur-Huveaune, Roquevaire et St-Zacharie) ainsi que la gestion et l'exploitation des STEP d'Auriol-St Zacharie et de Cuges-les-Pins, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 31 décembre 2033.

Le contrôle des gestionnaires en régie et de la SPL est effectué par la Direction des Espaces Publics Eau et Assainissement, il se traduit par des réunions mensuelles, l'accompagnement dans l'harmonisation des procédures et la représentation en Conseil d'Administration.

Le contrôle analogue de la SPL L'Eau des Collines est exercé par Madame Danielle Menet.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



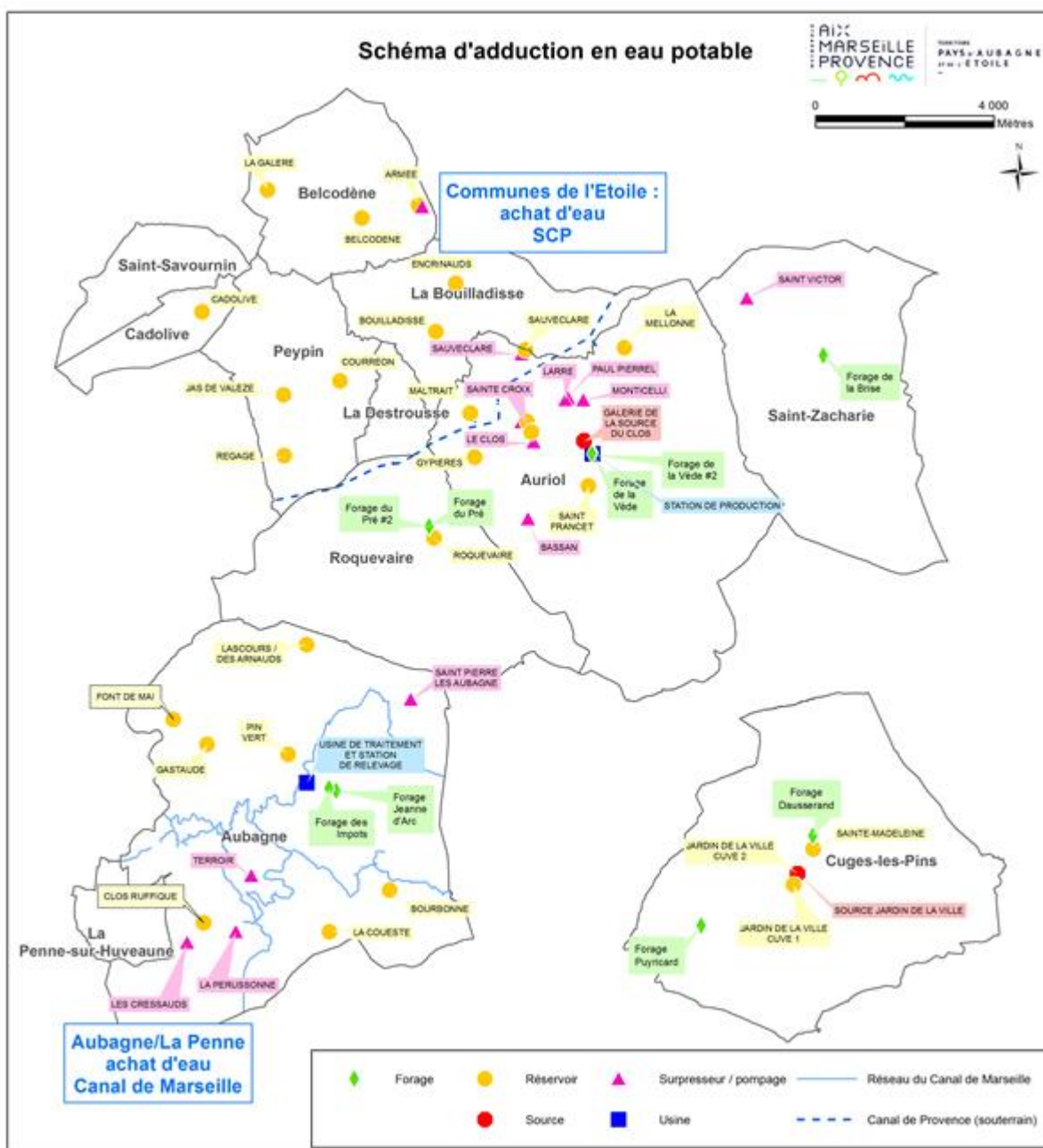
Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- 2020 a été une année particulière marquée par la crise sanitaire de la COVID 19. Les mesures prises pour faire face à cette pandémie telles que le confinement généralisé de la population et la limitation des déplacements ont contrarié la pleine réalisation des activités. Ainsi de nombreux travaux d'extension et de renouvellement de réseaux d'eau potable ont été reportés en 2021.
- Finalisation de l'étude de sécurisation de la ressource en eau sur la commune de Cuges-les-Pins et validation de la réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard.
- Travaux neufs et de renouvellement sur les ouvrages de production des communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (voir détail du 2.8)
- Travaux d'extension et de renouvellement de réseaux sur les communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (voir détail du 2.8).
- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Accompagnement en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques » de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE).

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2020, le territoire a prélevé 9 678 153 m³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2020 (en m ³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m ³ /jour)	Volume moyen 2020 (m ³ /jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Marseille	4 682 127	13 800	12 828	93%
Forages des Impôts et Jeanne d'Arc	427 029	1 370	1 170	85%
Captage de Puyricard (*)	286 773	2 100	786	37%
Captage de Dausserand (*)	88 376	1 800	242	13%
Source des Jardins de la Ville	71 998	NR	197	
Forage de La Brise	383 134	2 400	1 050	44%
Canal de Provence	39 275	NR	108	
Canal de Provence	1 736 831	NR	NC	
Forages du Pré 1, 2 et 3	901 400	NR		
Forages de Vède 1, 2 et Captage Source du Clos	932 292	NR	2 907	
Canal de Provence	128 918			
Total territoire	9 678 153			

(*) Volumes de pointe estimés dans le SDAEP et non pas autorisés par arrêté

- Les achats et ventes d'eau :

Le territoire achète de l'eau :

- brute : 6 587 151 m³ en 2020
 - au canal de Marseille pour l'alimentation des secteurs d'Aubagne et La Penne-sur-Huveaune,
 - au canal de Provence pour l'alimentation des secteurs de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et St-Savournin et en secours des secteurs de St-Zacharie et Auriol.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les secteurs d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, St Zacharie, Auriol, La Bouilladisse, La Destrousse et Peypin sont sécurisés.

En revanche, les secteurs de Belcodène, Cadolive, St Savournin, Roquevaire et Cuges-les-Pins ne sont actuellement pas sécurisés.

En 2020, finalisation de l'étude sur le secteur de Cuges-les-Pins forage de Puyricard. Validation de la réalisation d'un nouveau forage pour renforcer la production et sécuriser la ressource.

2.3.3. LE TRAITEMENT

10 unités de traitement permettent de produire 9 234 700 m³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
---	---------------------------------------	--------------------	--------------------	---

UPEP du Pin-Vert Aubagne	4 793 318	Coagulation/Filtration/ Ozonation/Chloration	Aubagne/La Penne-sur-Huveaune	
Captage Puyricard Cuges	286 773	UV/Chloration	Cuges-les-Pins, bas service	
Captage Dausserand Cuges	88 376	Chloration	Cuges-les-Pins, haut service	
Source Jardins de la Ville Cuges	71 998	Chloration	Cuges-les-Pins	
UP La Brise St-Zacharie	422 262	Chloration	Saint-Zacharie	
Usine de l'Ouvière	500 383	Coagulation/Floculation/ Filtration	St -Savournin, Cadolive, Belcodène	
Station du Maltrait	1 108 980	Coagulation/Floculation/ Filtration	La Destrousse La Bouilladisse Peypin	
Forages du Pré 1, 2 et 3 Roquevaire	901 400	Chloration	Roquevaire	
STAF Auriol + forage(x2) La Vède	1 061 210	Filtration	Auriol	
Total territoire	9 234 700			

2.3.4. LE STOCKAGE

49 réservoirs d'une capacité globale de 37 530 m³ permettent de desservir le territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Arnauds	18.30 h	7	10 600	Aubagne - Haut service
La Coueste	18.30 h			Aubagne - Bas service
Font de Mai	18.30 h			
La Gastaude	18.30 h			
Bourbonne	14.40 h			
Pin Vert	14.40 h			
Clos Ruffisque	14.40 h			
Sainte Madeleine	25.80 h	1	1 000	Cuges-les-Pins - Haut service
Jardins de la Ville	7.10 h	2	500	Cuges-les-Pins - Bas service
Castillonne	2.30 h	1	1 000	Saint-Zacharie
Ouvière	NC	19	15 770	SIBAM
Maltrait				SIBAM
La Galère				Belcodène La Bouilladisse
Courréon				Peypin
Super Gassin				Saint-Savournin
Le Moulin				Saint-Savournin
Cadolive				Cadolive
Jas de Valèse				Peypin
Le Régage				Peypin
Belcodène				Belcodène
L'Armée				Belcodène
Les Encrimauds				La Bouilladisse
La Bouilladisse				La Bouilladisse
Saint Dominique	NC	12	5 000	Centre St Estève Pont Etoile
L'Horloge				Vieux village Roquevaire
La Gardy				La Gardy Bellevue La Bégude
Bassan				Bassan
Valcros				Valcros
La Piguière				Piguière Cabrol
Piédoulard 1 et 2				Centre St Estève Pont Etoile
Trémartin				Lascours

Le Marseillais				Chemin du Marseillais
La Mellone Sainte Croix Sauveclare Le Clos 1 et 2 Saint Francet	1.3	7 y compris bâche de reprise	3660	Auriol
Total territoire		49	37 530	

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 668,47 km.

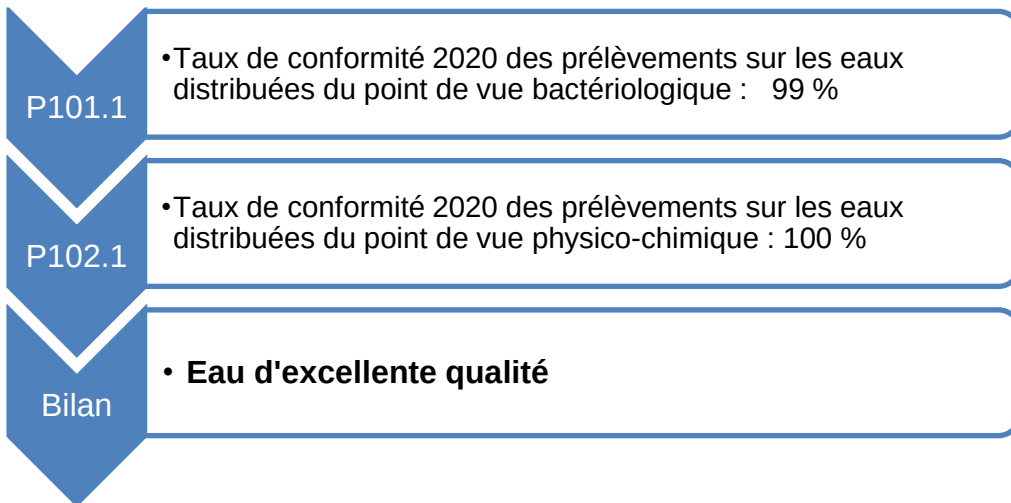
Le linéaire de réseau 2020 est stable par rapport à l'année 2019.
Le nombre de branchements est estimé à 36 828.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Le compte-rendu annuel de l'ARS est présenté en annexe 3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 53 %

En 2019 (63%) le calcul de l'indice est erroné il ne tient pas compte de la consolidation/pondération par le volume produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

- Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Le Pin Vert	Hôtel des Impôts	Jeanne d'Arc	Puyricard	Dausserand	Jardins de la Ville	La Brise	Le Maltrait	Le Pré	La Vède	Le Clos
0 % : Aucune action.											
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.											
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.	X			X				X			
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.											
60 % : Arrêté préfectoral.									X	X	
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.		X	X		X	X	X				X
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.											
Résultats	40%	80%	80%	40%	80%	80%	80%	40%	60%	60%	80%

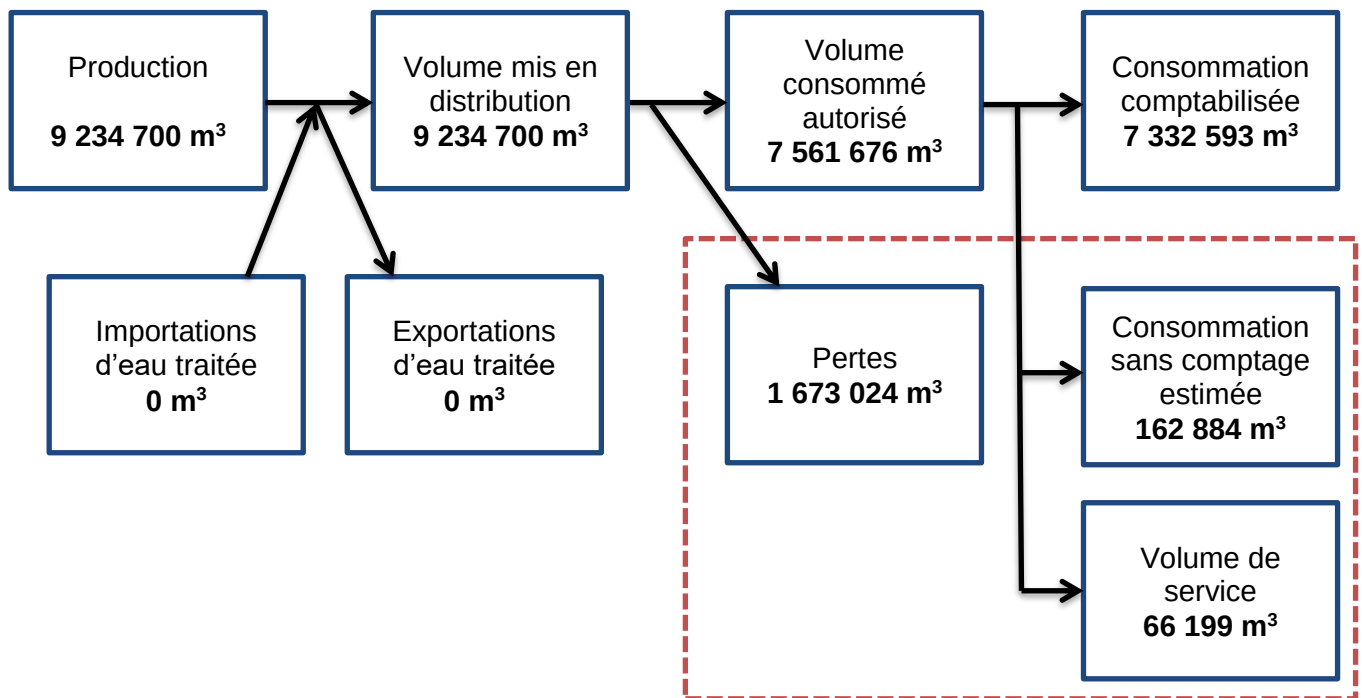
- Le contrôle des forages privés :

A la connaissance du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (déclarations auprès de l'Agence de l'Eau, ARS, mairie), le nombre de propriétés disposant d'un forage privé est de 96 sur les communes d'Aubagne et de La Penne-sur-Huveaune.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 :



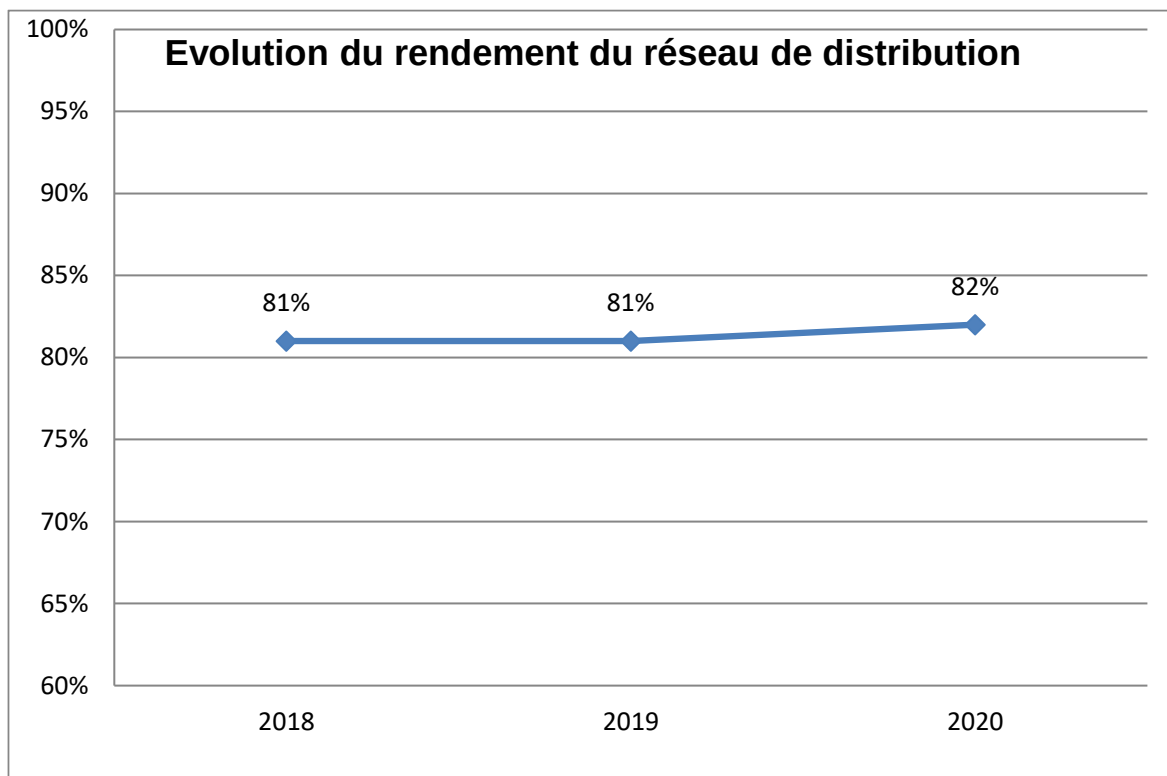
D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
 - Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
 - Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
 - Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
 - Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
 - Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
 - Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.
 - Pertes : elles sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné sur le réseau, volume résultant des défauts de comptage) et d'autre part des pertes réelles (fuites sur les conduites de transfert, de distribution, fuites sur les branchements, fuites sur les réservoirs). En baisse par rapport à 2019 1 753 099 m³
- Performance du réseau :

En 2020, le rendement du réseau (P104.3) est de 81,88 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

En 2020 le rendement de réseau est en légère augmentation par rapport à 2019.

Atteinte du seuil réglementaire fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 à l'échelle du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Rendement seuil à respecter = $65 + \frac{ILC}{5} = 77\%$

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 7,8 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 6,9 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'ILP de 2020 est en légère baisse par rapport à 2019 (7,2 m³/km/jour), il est bon selon le tableau d'analyse ci-après :

Type Critère	Rural	Semi-rural	Urbain
Bon	ILP < 1,44	ILP < 3,12	ILP < 7,2
Acceptable	$1,44 \leq ILP \leq 2,4$	$3,12 \leq ILP \leq 4,8$	$7,2 \leq ILP \leq 9,6$
Médiocre	$2,4 \leq ILP \leq 2,84$	$4,8 \leq ILP \leq 7,92$	$9,6 \leq ILP \leq 15,12$
Mauvais	$3,84 < ILP$	$7,92 < ILP$	$15,12 < ILP$

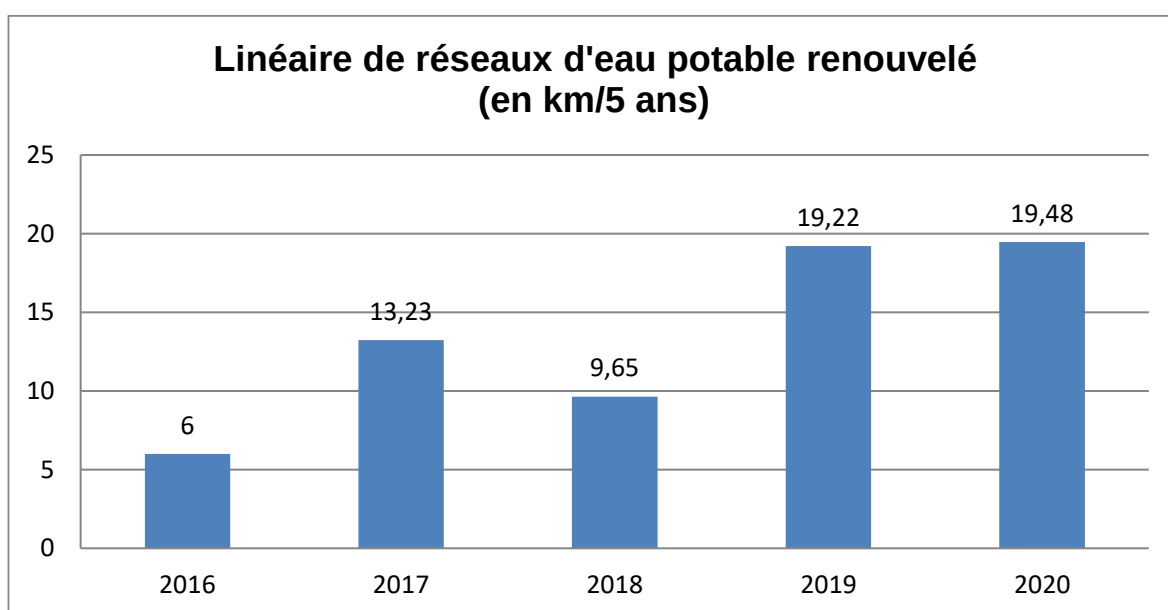
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, les gestionnaires Eau mettent en œuvre une démarche de gestion durable du patrimoine afin de garantir le maintien et le bon état des ouvrages, le bon fonctionnement des équipements et d'optimiser les performances des réseaux.

- Renouvellement des réseaux :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,58 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements. En 2020 le taux de renouvellement est stable.



- Connaissance du patrimoine :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 93 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution. Il est stable par rapport à 2019.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

En 2020 l'accueil sur site a été fermé au public pendant les périodes de confinement, les standards téléphoniques sont restés actifs et ont été déportés sur téléphones portables.

- L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés s'effectue à :

1. Aubagne/La Penne-sur-Huveaune/Cuges-les-Pins/St-Zacharie :
 - Eau des Collines – 140 av du Millet - 13400 Aubagne

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Tél : 04 42 62 45 00 Urgences : 06 12 79 98 06
- Email : eau@eaudescollines.fr
- 2. Belcodène/Cadolive/La Bouilladisse/La Destrousse/Peypin/St-Savournin/Roquevaire
 - REABMG (SIBAM) - Auberge Neuve- quartier Bédelin – 13124 Peypin
 - Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
 - Tél : 04 42 04 65 43 Urgences 06 14 09 14 46
 - Formulaire de contact sur site Internet Sibam.fr
- 3. Auriol
 - SAUR - 140 imp Dion Bouton – Parc d'activités de la Crau – 13300 Salon de Provence
 - Tél : 04 83 06 70 02 Urgences 04 83 06 70 09
 - Formulaire de contact sur site Internet Saurclient.fr

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 1,44 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 100 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours**.

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) est de 2,51 / 1 000 abonnés

Ce taux est calculé pour les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins, St Zacharie et Auriol (Taux non communiqué pour les communes de l'Etoile et Roquevaire).

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 7 229 057 m ³	
Communes	Volume total facturé en m3
Aubagne	3 458 406
La Penne-sur-Huveaune	411 966
Cuges-les-Pins	342 002
St Zacharie	290 593
Belcodène	141 359
Cadolive	111 338
La Bouilladisse	367 813
La Destrousse	227 256
Peypin	340 126
St Savournin	182 663

Roquevaire	629 008
Auriol	726 527
Total	7 229 057

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

**Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de
2,21 %**

En baisse par rapport à 2019 (6,04%). Taux moyen calculé pour les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins, St Zacharie et Auriol. (Taux non communiqué pour les communes de l'Etoile et Roquevaire).

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

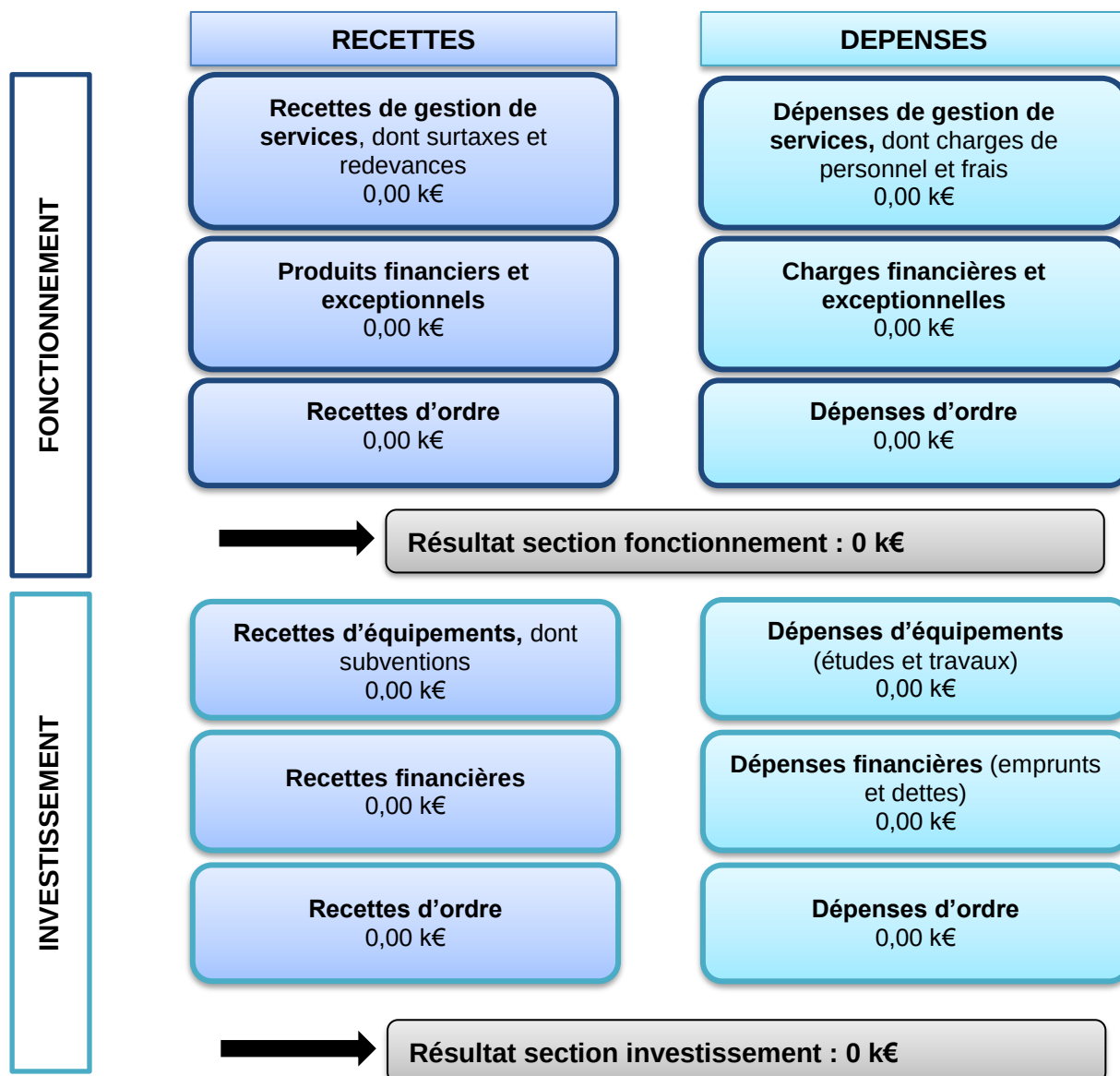
2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

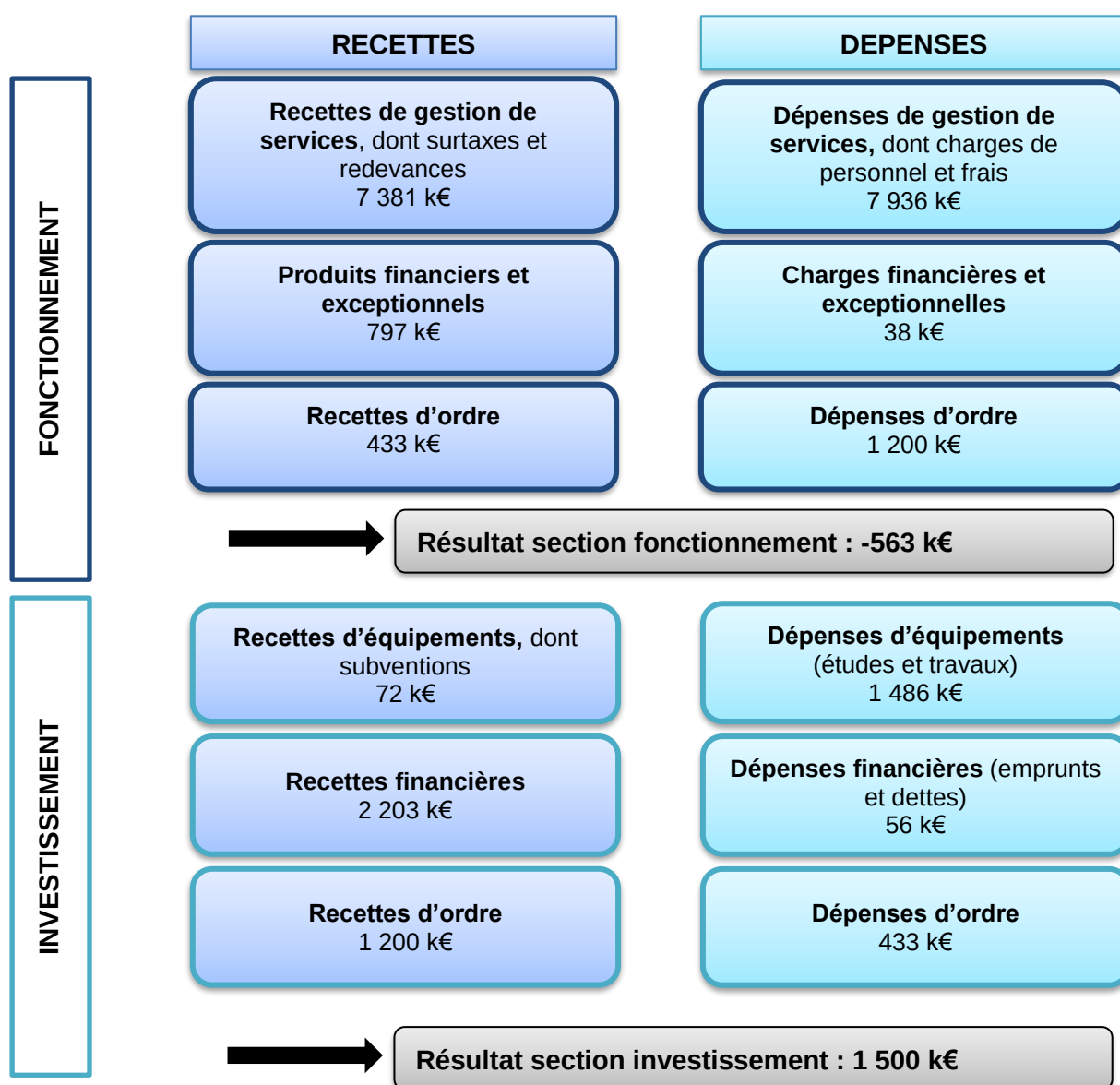
	2018	2019	2020	Evolution 2019/2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	81 415 m ³	90 790 m ³	117 004 m ³	+ 28,87 %
Nombre d'abonnés concernés	344	476	468	- 1,68 %

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

- Pas de données financières en 2020 - Changement de périmètre budgétaire au 01/01/2020 de la commune d'Auriol en DSP EAU entre le budget annexe eau du Pays d'Aix (CT2) et celui du territoire Marseille Provence (CT1).

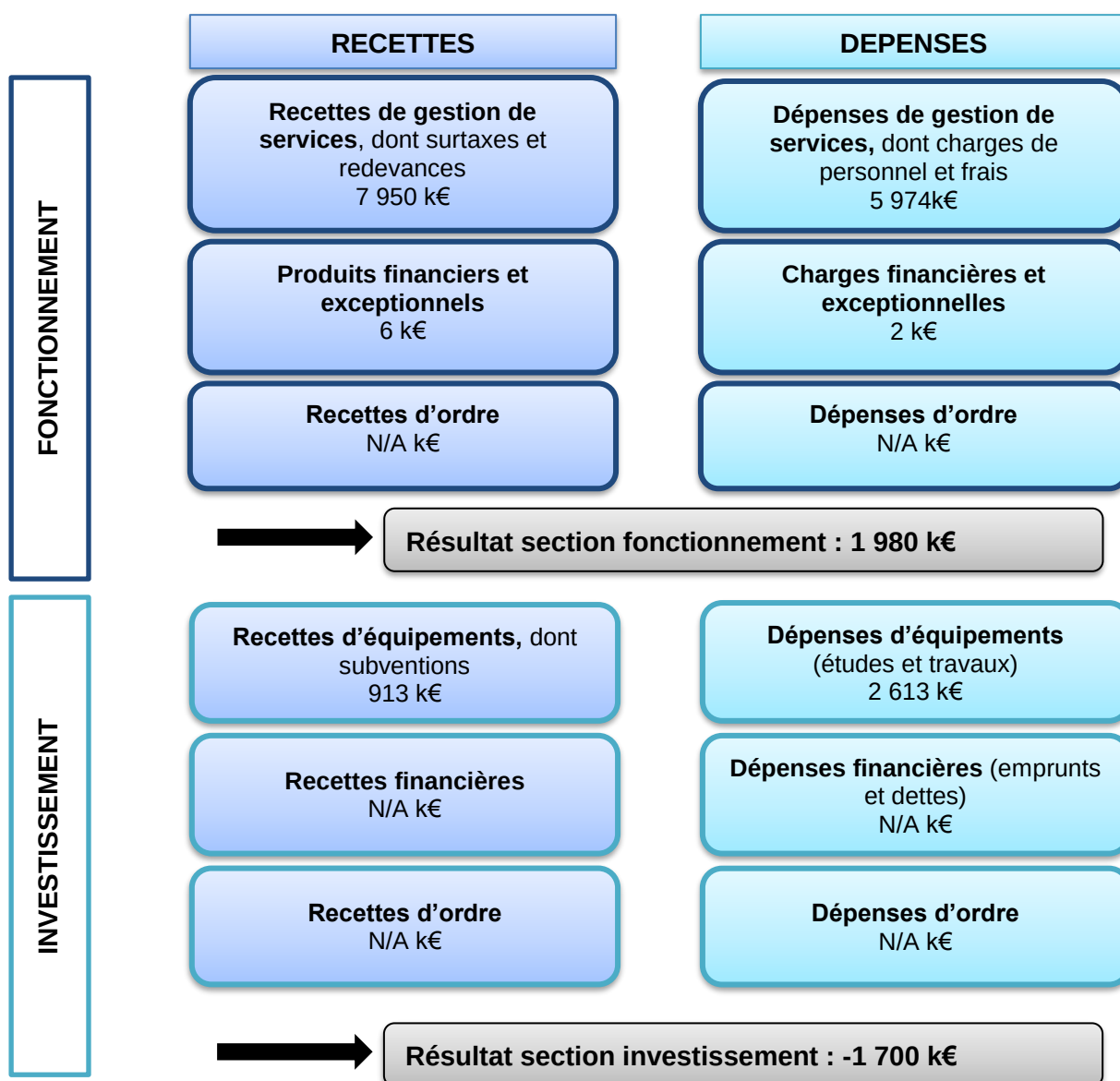


- Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la Régie du bassin minier et du Garlaban (REA BMG) :



Correspond au périmètre global de la REA BMG qui intervient sur 3 territoires : CT1 Marseille Provence, CT2 Pays d'Aix et CT4 Pays d'Aubagne.

- Les grands équilibres financiers du budget Eau Potable de la SPL L'Eau des Collines (SPL EDC) :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau de la commune en DSP portée par le budget annexe eau du CT1 :

	Montant en €
Recettes réelles	230 000,51 €
Dépenses réelles	0,00 €
Epargne brute	230 000,51 €
Capital restant dû au 31/12/2020	337 181,32 €
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	8 années

- Etat de la dette Eau au 31/12/2020 de la REA BMG, la SPL EDC n'a pas d'emprunt :

	Montant en €
Recettes réelles	8 177 430
Dépenses réelles	7 973 755
Epargne brute	203 675
Capital restant dû au 31/12/2020	509 245
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	14 années

Correspond au périmètre global de la REA BMG qui intervient sur 3 territoires : CT1 Marseille Provence, CT2 Pays d'Aix et CT4 Pays d'Aubagne.

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES)

- Suivi du CARE et/ou CA des régies :

REA BMG	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	5 601 k€	10 347 k€	8 177 k€	-21 %
Charges	5 403 k€	7 497 k€	7 974 k€	6 %
Résultat avant impôt	198 k€	2 850 k€	203 k€	-93 %
RESULTAT	198 k€	2 850 k€	203 k€	-93 %

Correspond au périmètre global de la REA BMG qui intervient sur 3 territoires : CT1 Marseille Provence, CT2 Pays d'Aix et CT4 Pays d'Aubagne.

SPL EDC	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	8 428 k€	9 384 k€	8 869 k€	- 5,5 %
Charges	8 380 k€	9 334 k€	8 589 k€	- 8 %
Résultat avant impôt	48 k€	50 k€	280 k€	+460 %
RESULTAT	42 k€	40 k€	264 k€	+ 560 %

SAUR	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	1 113 k€	1 173 k€	1 110 k€	-5,3 %
Charges	1 166 k€	1 200 k€	1 169 k€	-2,6 %
Résultat avant impôt	- 53 k€	- 27 k€	-59 k€	-114,4 %
RESULTAT	- 53 k€	- 27 k€	-59 k€	-114,4 %

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

REA BMG	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2019	NR	NR	NR	NR
2020	NR	NR	NR	NR

SPL EDC	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2016	550 k€	0 k€	550 k€	790 k€
2017	2 280 k€	550 k€	1 730 k€	2 520 k€
2018	1 637 k€	1 050 k€	587 k€	3 107 k€
2019	1 927 k€	1 130 k€	797 k€	3 904 k€
2020	1 579 k€	645 k€	934 k€	4 838 k€

SAUR	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2017	22 k€	6 k€	16 k€	16 k€
2018	22 k€	5 k€	17 k€	33 k€
2019	23 k€	1 k€	22 k€	55 k€
2020	23 k€	36 k€	-13 k€	42 k€

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :

REA BMG	2017	2018	2019	2020
Montant des investissements	639 k€	830 k€	1 708 k€	1 308 k€

Correspond au périmètre global de la REA BMG qui intervient sur 3 territoires : CT1 Marseille Provence, CT2 Pays d'Aix et CT4 Pays d'Aubagne.

SPL EDC	2017	2018	2019	2020
Montant des investissements	134 k€	382 k€	617 k€	204 k€

- Suivi des engagements contractuels (DSP) /de l'exploitation (régies):

	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Cumul 2018/2019	Atteinte des objectifs
Renouvellement de compteurs	REA BMG			
		233	922	%
	SPL EDC			
		717	1050	%
	SAUR (2017 2018 2019)			
Linéaire de détection de fuite		368	901	%
	REA BMG			
		NR ml	NR ml	%
	SPL EDC			
		50 000 ml	272 000ml	%
	SAUR (2017 2018 2019)			

		27 540 ml	11 202 ml	%
Renouvellement de branchements	REA BMG			
		NR	72	%
	SPL EDC			
		135	240	%
	SAUR			
	20	33	24	%
Linéaire renouvelé	REA BMG			
		NR ml	3 025 ml	%
	SLP EDC			
		1 146 ml	4 577 ml	%
	SAUR			
	Contrat de mandat	0 ml	452 ml	%

En 2020 il est constaté une baisse des interventions principalement due à la diminution du nombre de chantier en lien avec les périodes de confinements. En effets plusieurs chantiers ont été reportés.

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0002 €/m³

Ce montant concerne uniquement les communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et St Zacharie gérées par la SPL L'Eau des Collines.

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a engagé environ **1 351 000 € HT** pour les études et travaux en 2020.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux neufs (80ml) réalisés par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en 2020 sont les suivants :

- Extension du réseau d'eau potable au Carrefour des Lagets à Auriol (80 ml) pour un montant d'environ **12 000 € HT**.

2.8.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux neufs (544ml) réalisés par les gestionnaires en 2020 sont les suivants :

- Extension de réseaux AEP sur les communes d'Aubagne (230 ml), La Penne-sur-Huveaune, Auriol (200 ml) pour un montant d'environ **195 500 € HT** et de Belcodène (204 ml) et Roquevaire (110 ml) pour un montant d'environ pour un montant d'environ **92 000 € HT**.
- Travaux sur les ouvrages de production des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et St Zacharie pour un montant d'environ **307 000 € HT**.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Sans objet

2.8.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux de réhabilitation (1 932ml) et de renouvellement réalisés par les gestionnaires en 2020 sont les suivants :

- Renouvellement de réseaux AEP sur les communes de La Bouilladisse (1428 ml) et Roquevaire (504 ml) pour un montant d'environ **606 000 € HT**.
- Remplacement d'équipements électromécaniques sur les usines des communes de l'Etoile et Roquevaire pour un montant d'environ **109 000 € HT**.
- Renouvellement sur les ouvrages de production d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins et St Zacharie pour un montant d'environ **29 000 € HT**.
- Mise en conformité de branchements sur la commune d'Auriol.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

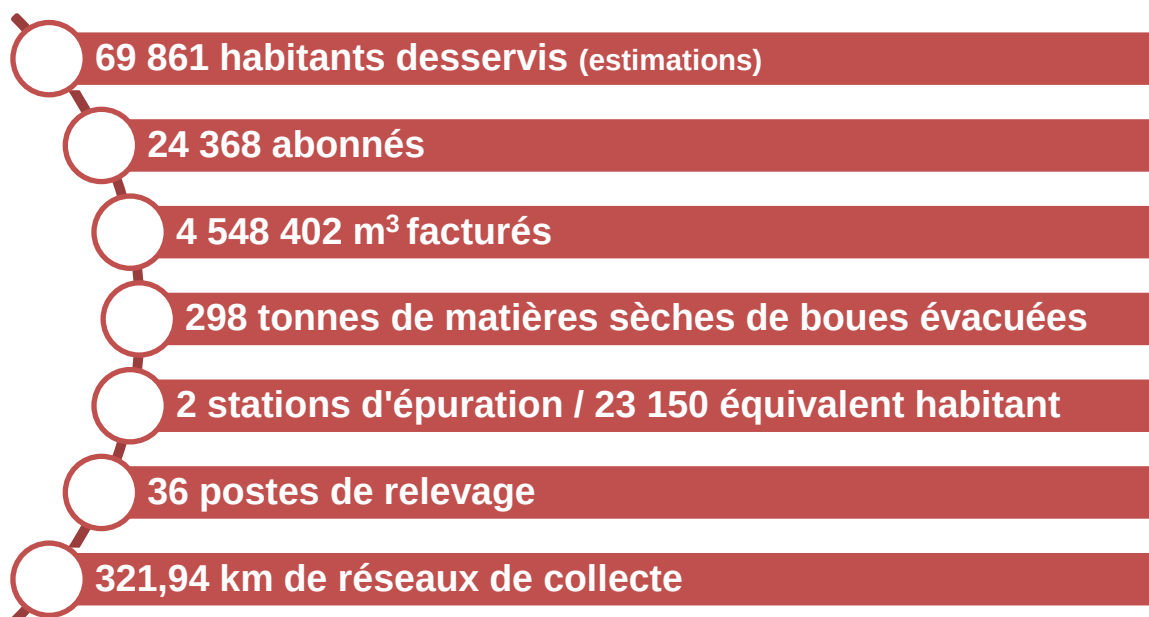
Les principaux travaux programmés en 2021 sont les suivants :

- Réalisation d'un nouveau forage sur le site de Puyricard à Cuges-les-Pins pour un montant prévisionnel de **400 000 € HT**.
- Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable (ch des Côtes, av Baptistin Meissel) et de redimensionnement du réseau d'alimentation depuis le surpresseur de Bassan sur la commune d'Auriol pour un montant prévisionnel de **335 000 € HT**.
- Construction d'un nouveau réservoir sur la commune de Cadolive pour un montant prévisionnel de **850 000 € HT**.
- Travaux sur les usines l'Ouvière et le Maltrait pour un montant prévisionnel de **5 150 000 € HT**.
- Début de l'étude du schéma directeur d'eau potable de la Régie du bassin minier et du Garlaban d'un montant prévisionnel de **450 000 € HT**.
- Réalisation du schéma directeur d'eau potable des communes d'Auriol et St Zacharie pour un montant prévisionnel de **120 000 € HT**.
- Travaux sur les ouvrages de production, réservoirs et autres équipements des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, St Zacharie pour un montant prévisionnel de **394 000 € HT**.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



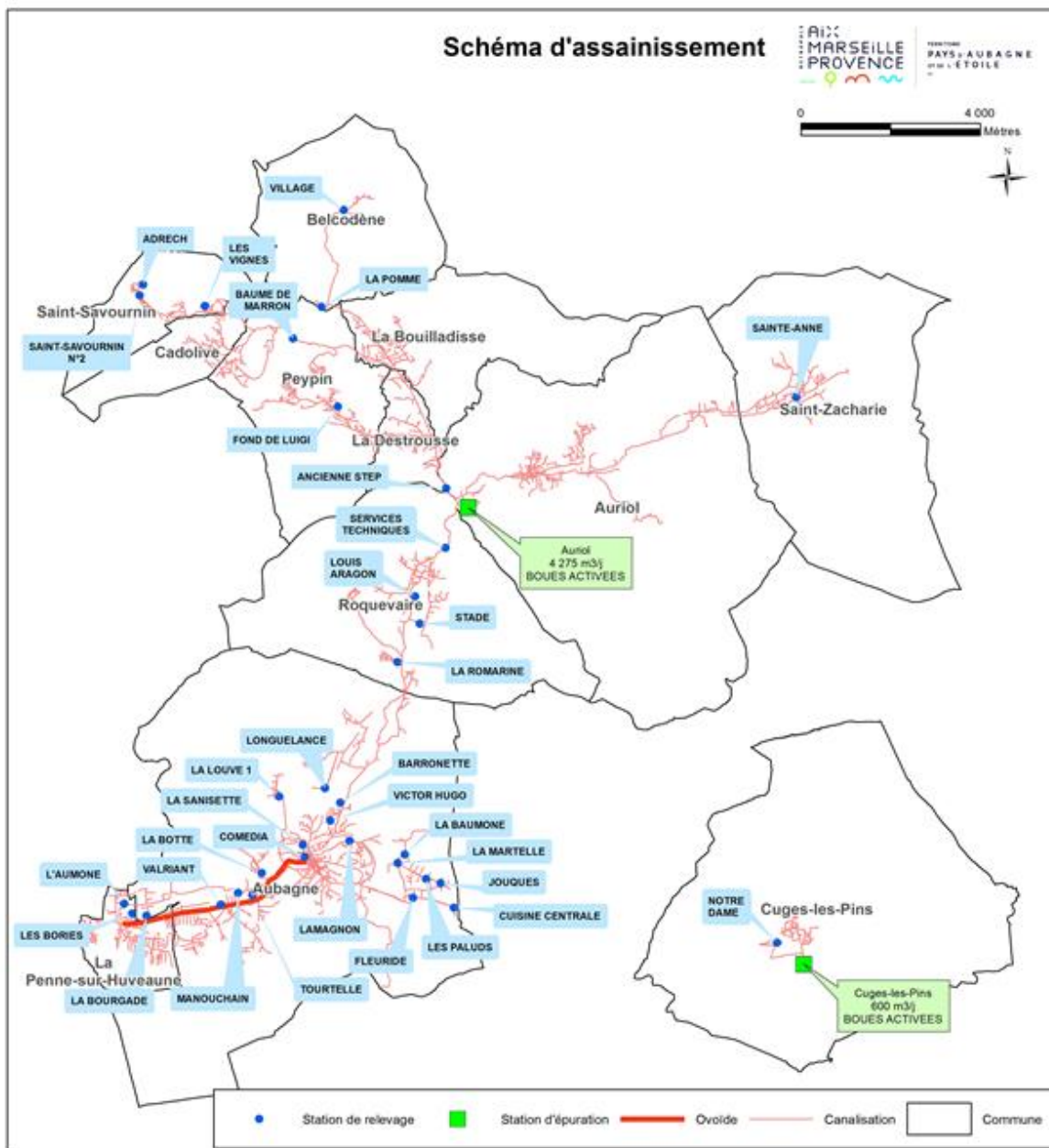
Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par commune et secteur sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- 2020 a été une année particulière marquée par la crise sanitaire de la COVID 19. Les mesures prises pour faire face à cette pandémie telles que le confinement généralisé de la population et la limitation des déplacements ont contrarié la pleine réalisation des activités. Ainsi de nombreux travaux d'extension et de renouvellement de réseaux d'eaux usées ont été reportés en 2021.
- Finalisation du schéma directeur d'assainissement des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune et du diagnostic de l'ovoïde - Validation de la stratégie de réhabilitation de l'ovoïde sur les secteurs les plus dégradés et de la reprise du déversoir des Escourtines.
- Le réseau et déversoir des Escourtines situé à la Penne sur Huveaune a été équipé de 2 ensembles de mesures DOPPLER (RAVENEYE), permettant de fiabiliser les mesures de débit d'eaux usées en direction de Marseille et de comptabiliser la surverse, après rehaussement, en cas d'épisodes pluvieux
- Construction d'une station d'épuration, avec filière de traitement des eaux par disques biologiques et filière de traitement des boues naturelle, sur la commune de La Bouilladisse.
- Lancement de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de l'étude de réhabilitation de sa station d'épuration avec REUSE en fin de traitement.
- Mise en service de 3 postes de relevages d'eaux usées supplémentaires sur la commune de St Zacharie.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



3.3.1. LA COLLECTE

En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 321,94 km.

Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 0,01 % par rapport à l'année 2019. Il comporte 257,55 km de réseau d'eaux usées (séparatif) et 64,39 km de réseau unitaire.

Le nombre de branchements est estimé à 25 934, soit un linéaire d'environ 129 670 km.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet
Auriol /St Zacharie	20 150	Boues activées + Filtre tertiaire	609 840	L'Huveaune
Cuges-les -Pins	3 000	Boues activées	103 125	Lits d'infiltration
Total territoire			712 965	

*EH : Equivalent-habitants

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

22 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	Linéaire réalisé en 2018 (kml)	Linéaire réalisé en 2019 (kml)	Linéaire réalisé en 2020 (kml)
Curage préventif	24,459 kml	32,175 kml	20 868 kml
Interventions de débouchage	332	346	302
Inspections télévisées	3,635 kml	6,455 kml	4,785 kml
Fumigation	1,095 kml	2,095 kml	2,210 kml
Nettoyage des PR ET DO	185	204	176
Désinsectisation et dératisation	7 soit 6,809 kml	4 soit 4,830 kml	2 soit 3900ml de désinsectisation et 80ml de dératisation

2 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

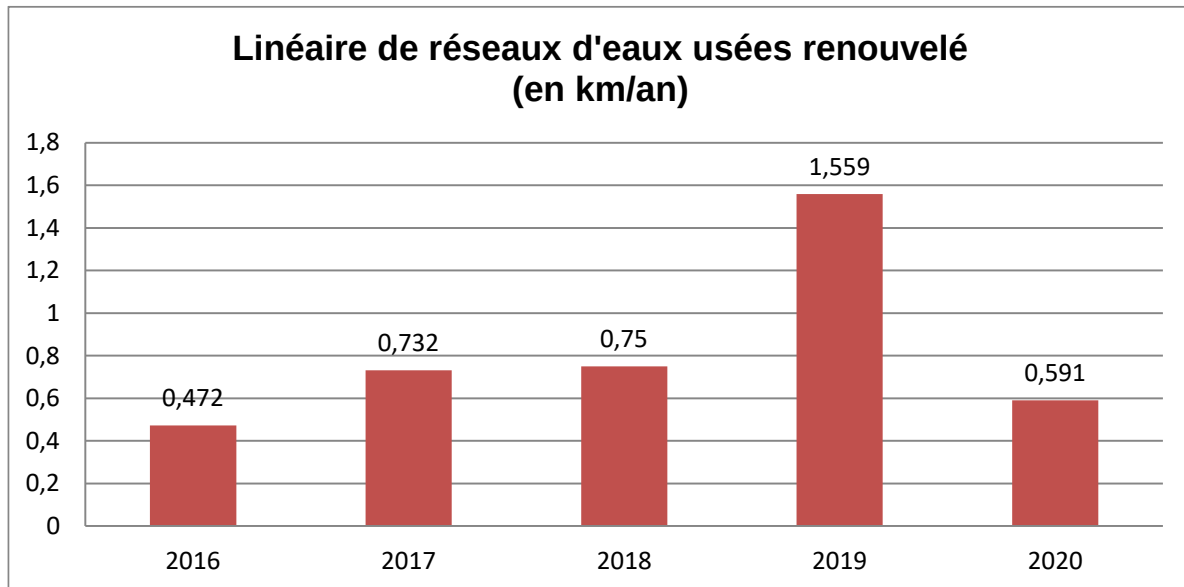
Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

En baisse par rapport à 2019 avec 3.1 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte.

- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,25 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En augmentation depuis quelques années, la baisse sur 2020 est principalement dû à la diminution du nombre de travaux en raison des différentes périodes de confinements.

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 76 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution. Il s'améliore, il était de 73 points en 2019.

Désignation	Points si indice mis en œuvre	2018	2019	2020
A - Plan des réseaux				
VP.250 - Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées.	10	10	10	10
VP.251 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux.	5	5	5	5
B - Inventaire des réseaux				
VP.252,253,254 : Existence d'un inventaire des réseaux et mise en place d'une procédure de mise à jour.	10	10	10	10
VP.253 - Matériaux et les diamètres renseignés.	0 à 5	3	3	3
VP.255 - Date ou la période de pose renseignées.	0 à 15	0	0	0
C - Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau				
VP.256 – Altimétrie des canalisations renseignées.	0 à 15	0	0	3
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes.	10	10	10	10

VP.258 - Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.	10	0	10	10
VP.259 - Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau.	10	0	5	5
VP.260 - L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau.	10	0	0	0
VP.261 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation.	10	10	10	10
VP.262 - Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	10	10	10
Total	120	58	73	76

En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 100 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 100 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

Désignation	Points si indice mis en œuvre	2019	2020
A - Éléments communs à tous types de réseaux			
P255.3 A - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordées, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	20	20	20
P255.3 A - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	10	10
P255.3 A - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	20	20
P255.3 A - Réalisation des mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des	30	30	30

agglomérations d'assainissement			
P255.3 A - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	10	10
P255.3 A - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	10	10
B - Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
P255.3 B - Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10	0	0
C - Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
P255.3 C - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10	0	0
Total	120	100	100

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2018	4	123.5	0.020
2019	5	339.6	0.055
2020	6	318.1	0.053

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux de conformité 2019 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2020 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	100% ou nombre de station conforme/non conforme	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	100% ou nombre de conforme/non conforme	100 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	100 % ou nombre de conforme/non conforme	100 %

Station d'épuration d'Auriol/Saint-Zacharie

Après 2017 et sa phase de mise en service, 2018 est la première année de fonctionnement plein de la station d'épuration d'Auriol dans sa configuration post-réhabilitation. Les diverses tâches d'exploitation se mettent en place, et certaines sont déjà dans une phase d'optimisation. L'accumulation de données nous permet d'avoir une vision plus globale de l'ensemble du site mais également d'anticiper les différentes défaillances. En 2019, les essais de performance réalisés ont fait apparaître certaines défaillances techniques de la station :

- L'usure prématurée des roues des pompes du poste de relevage. Les travaux sur le poste de relevage ont été effectués limitant du fait les by pass sur la station (hors épisode pluvieux exceptionnel)
- Le sous dimensionnement des unités de déshydratation

Plusieurs améliorations sur la station d'Auriol Saint Zacharie ont été réalisées durant l'année 2020 (notamment une remise à niveau importante de l'ancienne centrifugeuse pour fiabiliser et optimiser l'extraction des boues) dans le but d'améliorer son fonctionnement et maintenir la protection du milieu naturel.

A ce jour il subsiste toujours des problématiques d'efficacité de fonctionnement au niveau des dégrilleurs.

Station d'épuration de Cuges-les-Pins

Après 2017 qui était placé sous le signe du changement d'exploitant et de la découverte du site, 2018 s'est inscrit dans la mise en place des différentes procédures et travaux de maintenance. De nombreux investissements ont été réalisés, notamment sur la partie déshydratation des boues afin de pérenniser le système mais également sur des équipements économiquement lourds comme les aérateurs du bassin ou encore le dégrilleur en fin d'année. En complément, en début d'année 2019, les pompes de relèvement ont été changées.

En 2020, il ressort, que près de 40% des mesures réalisées sur la STEP dépassent les charges nominales. La conformité est maintenue mais une étude sera lancée en 2021 pour réviser le schéma directeur afin d'intégrer ces éléments et définir le dimensionnement nécessaire de la STEP sur les prochaines années.

STATION D'EPURATION D'AURIOL/SAINT-ZACHARIE - RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

			MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
Débit journalier de référence (m3/j)					Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)																		
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)			24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées			24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées			98.1	7.4	96.25	34.6	98.67	4.7	92.66	7.2	95.2	4.8	2.5	0.4	2.6	95.38	0.5
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation			24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation			98.61	5.1	96.83	29.8	99.01	3.4	96.92	2.8	97.72	2.1	0.5	0.1	0.7	97	0.3
	Valeur rédhibitoire (1)				85		250		50									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire			0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière			96	15	94	50	96	15									
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)			3		3		2										
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)			0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle									88	10	-	5	3	-	-	90	1
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :				O		O		O		O		O		O	O	O	O	
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :			O															

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

Station d'épuration de Cuges-les-Pins - Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2).
- Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Débit journalier de référence (m3/j)																
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)																
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12				4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12				4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98.86	6.5	97.64	27.9	99.05	4.3		6.4	94.59	6.1	3.7	0.1	1	76.31	3
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12				4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98.86	6.5	97.64	27.9	99.05	4.3		6.4	94.59	6.1	3.7	0.1	1	76.31	3
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25									
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2										
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0										
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle															
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O		O		O		O		O		O	O	O	O	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		O														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

3.6. LA GESTION DES DECHETS

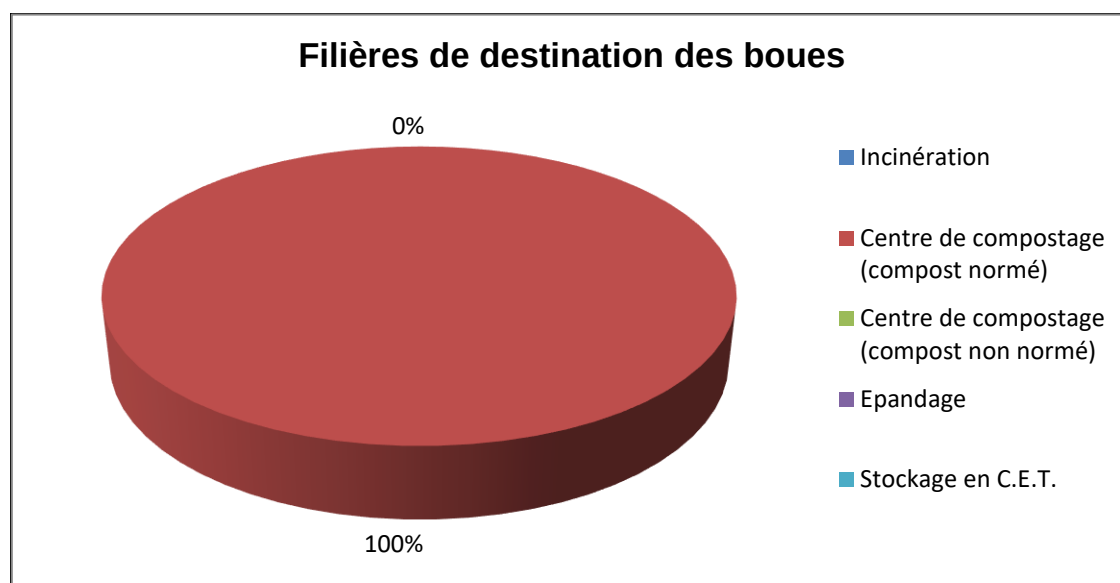
- La gestion des boues :

298 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)

La totalité des boues issues des 2 ouvrages d'épuration est envoyée dans un centre de compostage « Produit » : BIOTECHNA quartier de l'Aiguille route de Carry 13820 Ensues-la-Redonne.



- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	16.7 T	STEP Geolide
Graisses	11.925 T	Traité sur place
	9.5 T	STEP de La Ciotat
	13.3 T	STEP de La Pioline
Refus de dégrillage	21.54 T	Centre de Stockage de Déchets Ultimes de type II – Suez RV méditerranée – 1605 Chemin de la Vallée CS 80610 13681 Aubagne CEDEX

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

En 2020 l'accueil sur site a été fermé au public pendant les périodes de confinement, le standard téléphonique est resté actif et a été déporté sur téléphone portable.

- L'accueil clientèle s'effectue à Aubagne :
 - Eau des Collines – 140 av du Millet - 13400 Aubagne
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 - Tél : 04 42 62 45 00 Urgences : 06 12 79 98 06
 - Email : assainissement@eaudescollines.fr

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211005-CT4-051021-2-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 79,7 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,16 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 3,90 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 4 548 402 m³

Communes	Volume total facturé en m3
Aubagne	2 509 157
La Penne-sur-Huveaune	356 870
Cuges-les-Pins	129 193
Auriol	383 662
St Zacharie	196 185
Roquevaire	281 530
Belcodène	21 660
Cadolive	76 077
La Bouilladisse	141 949
La Destrousse	140 611
Peypin	213 396
St Sournin	98 112
Total	4 548 402

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2020 (P257.0) est NR

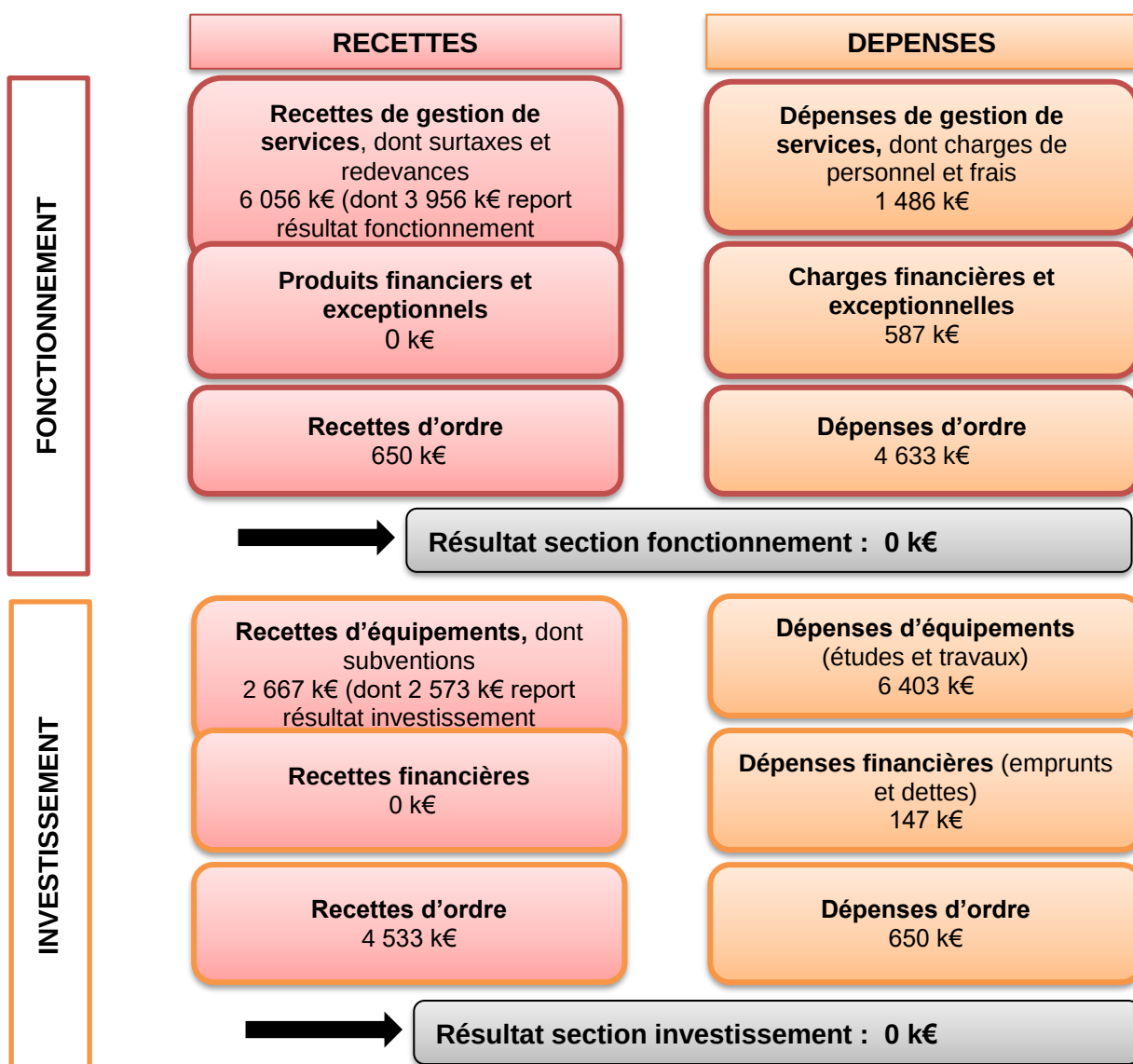
Sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, les abonnés reçoivent une facture unique pour l'eau et l'assainissement. Il est donc impossible de calculer ce taux.

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

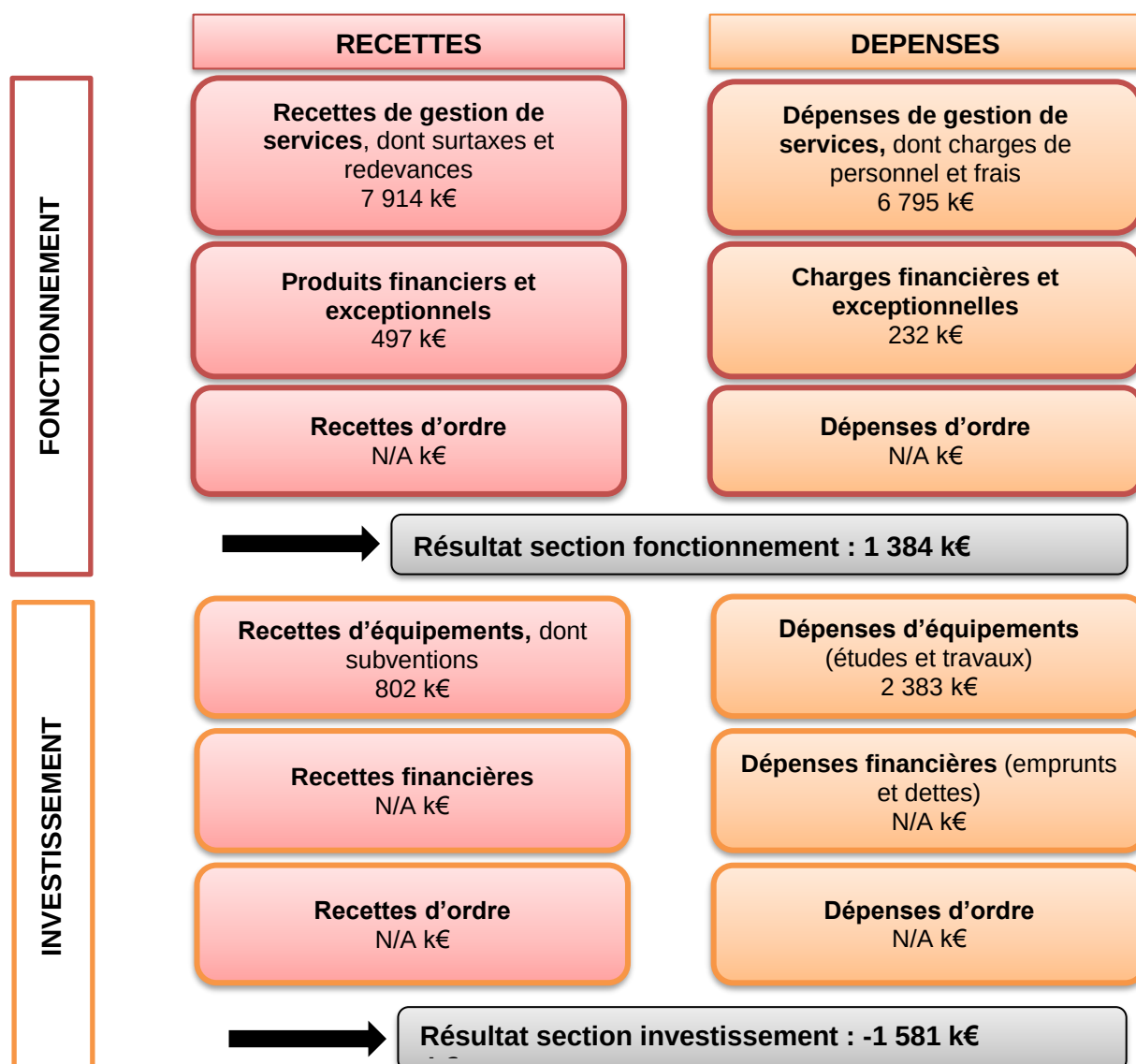
Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2020 est NR.

3.8.3. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement du territoire :



- Les grands équilibres financiers du budget Assainissement de la SPL L'Eau des Collines :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2020 du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

	Montant en €
Recettes réelles	1 973 k€
Dépenses réelles	1 974 k€
Epargne brute	-1 k€
Capital restant dû au 31/12/2020	882 k€
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	10 ans

La SPL EDC n'a pas contracté d'emprunt pour financer son budget assainissement collectif.

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP, SPL ET REGIES PERSONNALISEES)

- Suivi du compte administratif du territoire :

	2018	2019	2020	Ecart / année N-1
Produits	9 791 k€	10 872 k€	9 840 k€	-9,50%
Charges	2 938 k€	4 343 k€	7 165 k€	65%
Résultat avant impôt	6 853 k€	6 528 k€	2 675 k€	-59%
RESULTAT	6 853 k€	6 528 k€	2 675 k€	-59%

Données modifiées pour 2018 et 2019 sur la base du réalisé et non du voté

- Suivi du compte administratif de la SPL L'Eau des Collines :

	2018	2019	2020	Ecart / année N-1
Produits	9 378 k€	8 566 k€	9 213 k€	+ 7,6 %
Charges	9 293 k€	8 522 k€	9 410 k€	+10,4 %
Résultat avant impôt	85 k€	44 k€	-197 k€	N/S
RESULTAT	77 k€	35 k€	- 197 k€	N/S

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2016	349 k€		349 k€	349 k€
2017	620 k€	349 k€	271 k€	620 k€
2018	1 660 k€	450 k€	1 210 k€	1 830 k€
2019	705 k€	320 k€	385 k€	2 215 k€
2020	1 592 k€	490 k€	1 102 k€	3 317 k€

- Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concussifs) :

	2016	2017	2018	2019	2020
Montant des investissements	105 €	211 €	199 k€	149 k€	599 k€

- Suivi des engagements contractuels :

	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Cumul 2018/2019	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	ml	4,785 kml	10,09 kml	%
Linéaire fumigation	ml	2,210 kml	3,19 kml	%
Renouvellement de branchements		32 Soit 0,104 kml	0,136 kml	%
Branchements neufs		67 Soit 0,335 kml	163 Soit 0,99 kml	%

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,0003 €/m3

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a engagé environ **990 500 € HT** pour les études et travaux en 2020.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux neufs réalisés par le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en 2020 sont les suivants :

- Construction d'une station d'épuration avec filière de traitement des eaux par disques biologiques et filière de traitement des boues naturelle à La Bouilladisse pour un montant d'environ **600 610 € HT**.

3.9.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux neufs réalisés en 2020 sont les suivants :

- Extension de réseaux EU sur la commune de St Zacharie pour un montant d'environ **272 000€ HT**.
- Travaux sur les ouvrages EU des communes d'Aubagne, La Pennes-sur-Huveaune et Auriol pour un montant d'environ **52 000 € HT**.

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Sans objet

3.9.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux de renouvellement réalisés en 2020 sont les suivants :

- Travaux de renouvellement de réseaux EU (90ml) sur les communes d'Auriol et de La Penne-sur-Huveaune pour un montant d'environ **29 000 € HT**.
- Travaux sur les ouvrages et divers équipements EU des communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, Auriol, La Destrousse et Belcodène pour un montant d'environ **37 000 € HT**.

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

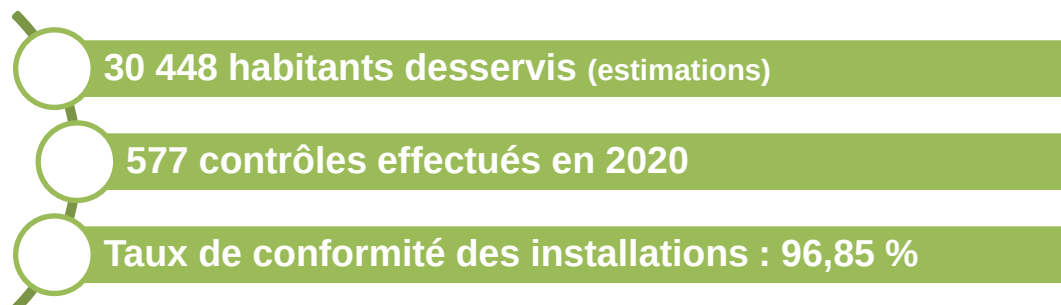
Les principaux travaux d'assainissement programmés en 2021 sont les suivants :

- Réhabilitation de l'ovoïde sur les secteurs les plus dégradés à La Penne-sur-Huveaune (1 560ml) et reprise du déversoir des Escourtines pour un montant d'environ **5 200 000 € HT**.
- Démarrage de l'étude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de l'étude de réhabilitation de sa station d'épuration avec REUSE en fin de traitement pour un montant d'environ **100 000 € HT**.
- Travaux sur ouvrages et divers équipements EU des communes d'Aubagne, Cuges-les-Pins, Auriol/St Zacharie, Roquevaire, La Bouilladisse, La Destrousse et Peypin pour un montant d'environ **168 000 € HT**.

L'ensemble des travaux est détaillé en annexe 4.

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



4.2. FAITS MARQUANTS

Application du Règlement Métropolitain du Service Public de l'Assainissement Non Collectif au 1^{er} janvier 2020.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile existe depuis février 2006. Un recensement initial opéré au travers des schémas directeurs réalisés depuis 2006 a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à 12 229 (DC.306) :

- 12 179 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- 50 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien tous les 10 ans ;
- Conseil aux usagers.

En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 85 points/140

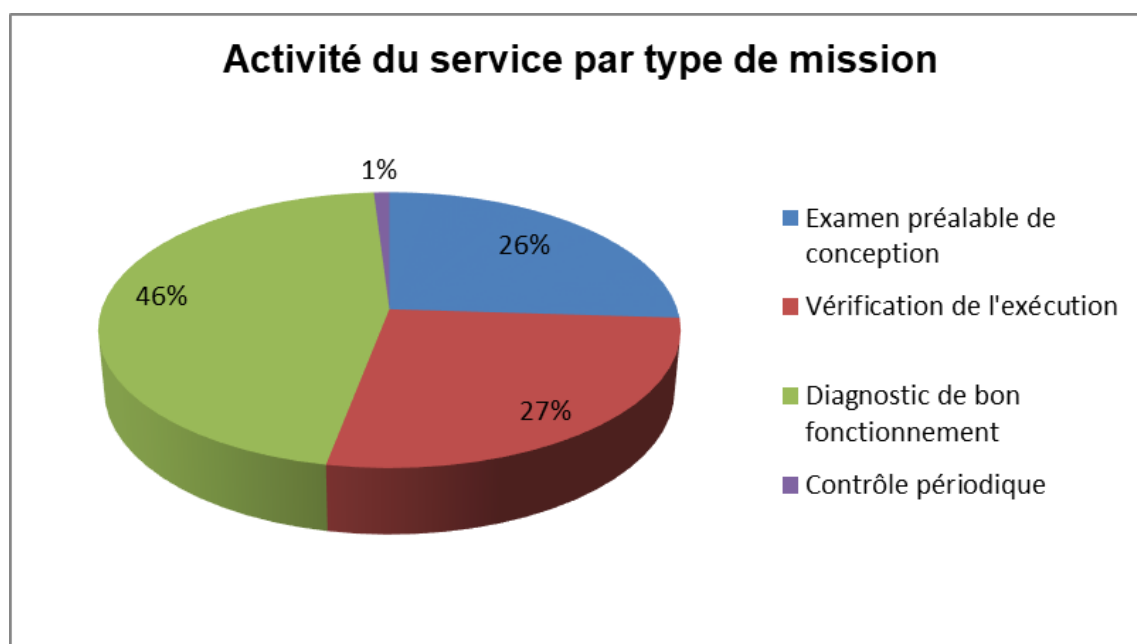
	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (VP.168)	20	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (VP.169)	20	20	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans (VP .170)	30	15	

	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières) (VP.171)	30	30	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		0

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2018	2019	2020	Depuis la création du service
Examen préalable de conception DC 332	201	149	153	1 569
Vérification de l'exécution DC 333	156	135	157	975
Diagnostic de bon fonctionnement	272	249	264	2 006
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien VP334	47	7	3	3 240



En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 96,85 %

A noter le calcul de ce taux était erroné dans le RPQS 2019, il était de 99,3 % et non de 99,8 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'Agence de l'Eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

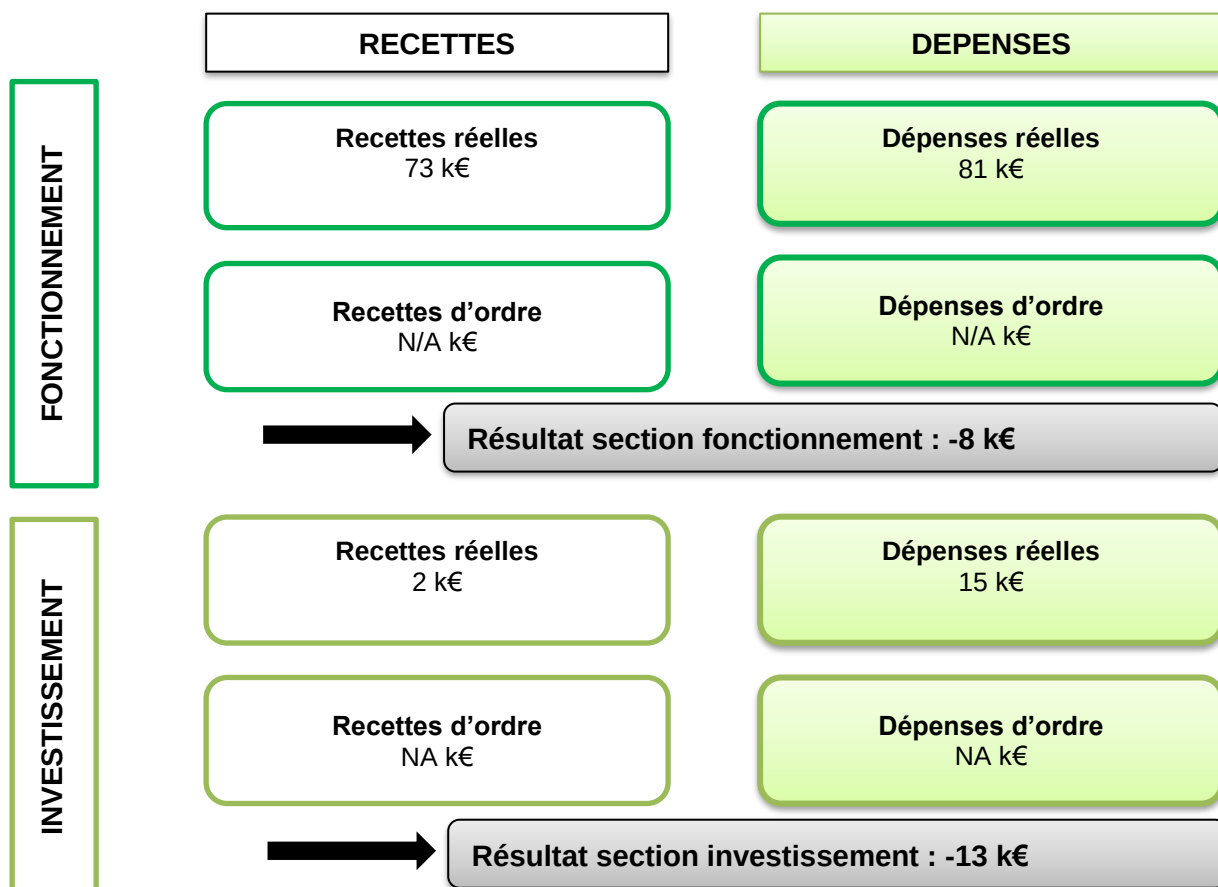
4.5. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil Communautaire n°40-0310 du 24/03/2010. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	80 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	180 €
Contrôle des installations existantes	120 €
Contrôle de fonctionnement et d'entretien	120 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC de la SPL L'Eau des Collines :



Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- Service obligatoire : 73 k€,
- Service facultatif : N/A.
-

Les charges sociales patronales liées aux agents affectés à l'A.N.C. ont été prises en compte.

- Programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse disposait d'un programme d'aide forfaitaire de 3 000 €, pour la réhabilitation des installations qui présentent des dangers pour la santé des personnes, ou en cas d'absence d'installations. Ce dispositif est supprimé par l'Agence de l'Eau mais des programmes validés préalablement sont encore en cours d'exécution.

Le SPANC assure la gestion de ce programme de réhabilitation pour le compte des usagers.

En 2020, 1 seul usager a reçu une aide de l'Agence de l'Eau.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'Eau et de l'Assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

DISTRIBUTION DE L'EAU		Aubagne La Penne- sur- Huveaune	Cuges-les- Pins *	St Zacharie	Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin *	Roquevaire	Auriol
Opérateur / Gestionnaire	Part fixe (abonnement)	- €	87,0780 €	57,2500 €	47,8600 €	32,0000 €	51,1000 €
	Part variable	152,9000 €	210,5000 €	104,3000 €	172,1000 €	96,4000 €	61,5400 €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €		- €
	Part variable	- €	- €	- €	- €		38,9400 €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €	33,6000 €	9,8400 €
	Redevance préservation des ressources en eau	6,3600 €	10,7160 €	- €	- €	8,0500 €	33,6000 €
SOUS-TOTAL HT		192,8600 €	341,8940 €	195,1500 €	253,5600 €	170,0500 €	195,0200 €
TVA 5,5%		10,6073 €	18,8042 €	10,7333 €	13,9458 €	9,3528 €	10,7200 €
SOUS-TOTAL TTC		203,4673 €	360,6982 €	205,8833 €	267,5058 €	179,4028 €	205,7400 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		Aubagne La Penne- sur- Huveaune	Cuges-les- Pins	St Zacharie	Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Roquevaire	Auriol
Opérateur / Gestionnaire 1	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €		- €
	Part variable	65,1400 €	207,8300 €	172,2400 €	50,8800 €	65,1400 €	172,2400 €
Opérateur / Gestionnaire 2	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €		- €
	Part variable	76,6200 €	- €	- €	76,6200 €	76,6200 €	- €
Surtaxe métropole	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €		- €
	Part variable	22,8000 €	22,8000 €	22,8000 €	28,8000 €	22,8000 €	22,8000 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	18,0000 €	18,0000 €	18,0000 €	18,0000 €	18,0000 €	18,0000 €
SOUS-TOTAL HT		182,5600 €	248,6300 €	213,0400 €	174,3000 €	182,5600 €	213,0400 €
TVA 10%		18,2560 €	24,8630 €	21,3040 €	17,4300 €	18,2560 €	21,3000 €
SOUS-TOTAL TTC		200,8160 €	273,4930 €	234,3400 €	191,7300 €	200,8160 €	234,3400 €
TOTAL GENERAL TTC		404,2833 €	634,1912 €	440,2233 €	459,2358 €	380,2188 €	440,0800 €
PRIX TOTAL TTC PAR M³		3,3690 €	5,2849 €	3,6685 €	3,8270 €	3,1685 €	3,6673 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

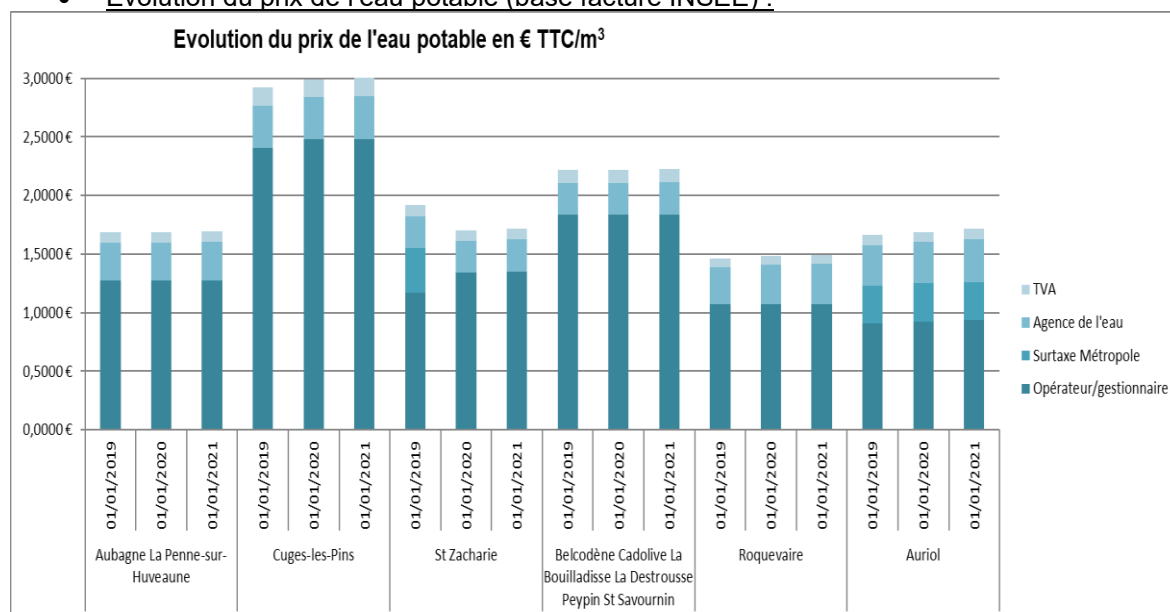
Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique. Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m ³ au 01/01/2021		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Cuges-les-Pins	Distribution de l'eau *	3,0058 €	2,4225 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,2791 €	2,2791 €
	Total	5,2849 €	4,7016 €
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Distribution de l'eau *	2,2292 €	2,0402 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5978 €	1,5978 €
	Total	3,8270 €	3,6380 €

5.2. EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA

- Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :

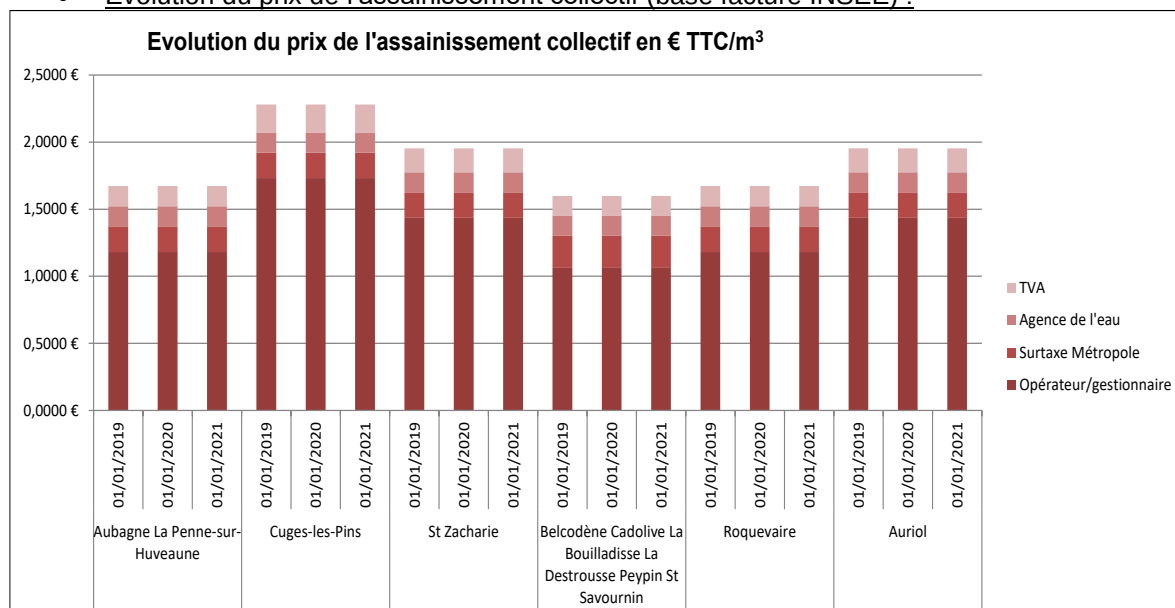


Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1,2742 €	1,2742 €	1,2742 €	+0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	%
	Agence de l'eau	0,3230 €	0,3230 €	0,3330 €	+3,10%
	TVA	0,0878 €	0,0878 €	0,0884 €	0,68%
	Total	1,6850 €	1,6850 €	1,6956 €	0,63%
Cuges-les-Pins	Opérateur/gestionnaire	2,4089 €	2,4773 €	2,4798 €	0,10%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	%
	Agence de l'eau	0,3593 €	0,3593 €	0,3693 €	+2,78%
	TVA	0,1523 €	0,1560 €	0,1567 €	0,45%
	Total	2,9205 €	2,9926 €	3,0058 €	0,44%

St Zacharie	Opérateur/gestionnaire	1,1700 €	1,3400 €	1,3463 €	0,47%
	Surtaxe métropole	0,3800 €	0,0000 €	0,0000 €	%
	Agence de l'eau	0,2700 €	0,2700 €	0,2800 €	+3,70%
	TVA	0,1000 €	0,0900 €	0,0894 €	-0,67%
	Total	1,9200 €	1,7000 €	1,7157 €	0,92%
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Opérateur/gestionnaire	1,8330 €	1,8330 €	1,8330 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	%
	Agence de l'eau	0,2700 €	0,2700 €	0,2800 €	+3,70%
	TVA	0,1157 €	0,1157 €	0,1162 €	0,43%
	Total	2,2187 €	2,2187 €	2,2292 €	0,47%
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,0700 €	1,0700 €	1,0700 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,0000 €	0,0000 €	0,0000 €	%
	Agence de l'eau	0,3166 €	0,3371 €	0,3471 €	+2,97%
	TVA	0,0763 €	0,0774 €	0,0780 €	0,78%
	Total	1,4629 €	1,4845 €	1,4951 €	0,71%
Auriol	Opérateur/gestionnaire	0,9050 €	0,9252 €	0,9386 €	1,45%
	Surtaxe métropole	0,3245 €	0,3245 €	0,3245 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,3480 €	0,3520 €	0,3620 €	+2,84%
	TVA	0,0868 €	0,0880 €	0,0894 €	1,59%
	Total	1,6643 €* €	1,6897 €* €	1,7145 €	1,47%

(*) Pour la commune d'Auriol les tarifs 2019 et 2020 ont été corrigés car ils étaient erronés (part fixe abonnement) dans les RPQS antérieurs.

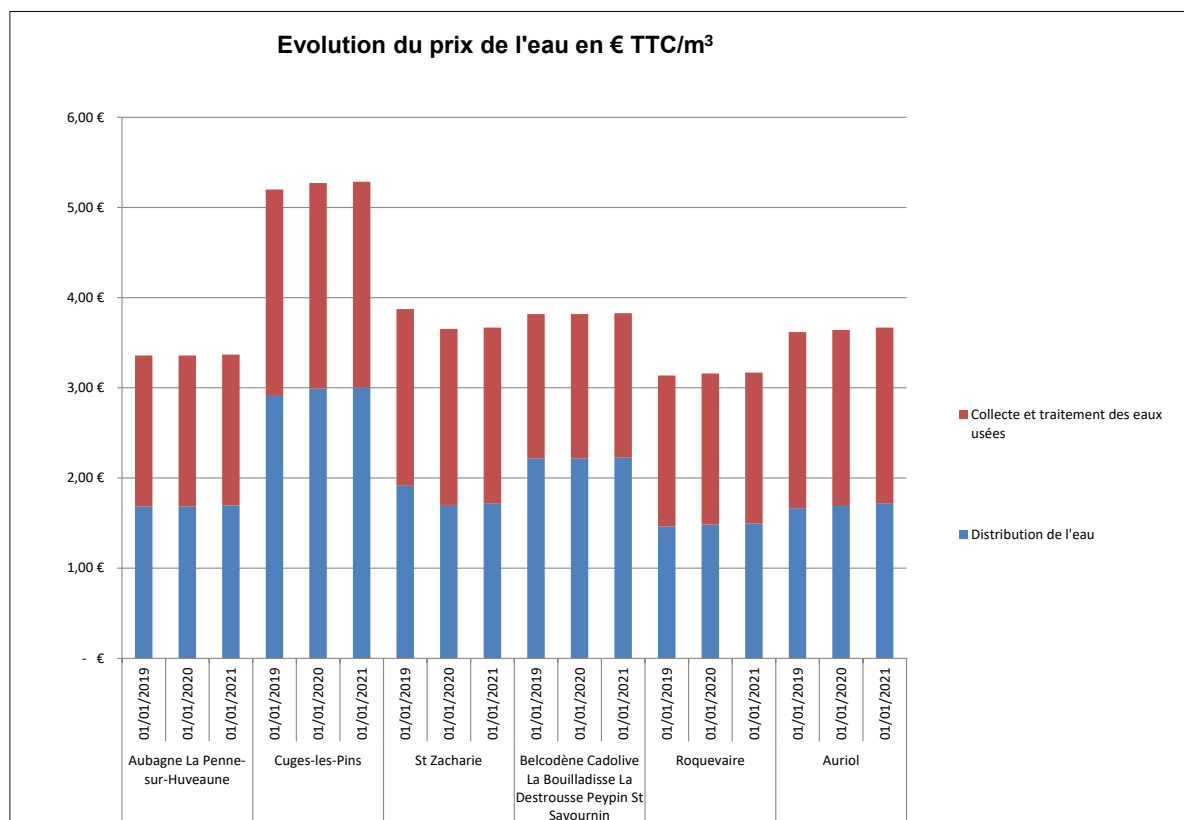
• Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Aubagne La Penne-sur- Huveaune	Opérateur/gestionnaire	1,1813 €	1,1813 €	1,1813 €	+0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	+0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1521 €	0,1521 €	0,1521 €	0,00%
	Total	1,6734 €	1,6734 €	1,6734 €	0,00%
Cuges-les-Pins	Opérateur/gestionnaire	1,7319 €	1,7319 €	1,7319 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,2072 €	0,2072 €	0,2072 €	0,00%
	Total	2,2791 €	2,2791 €	2,2791 €	0,00%

St Zacharie	Opérateur/gestionnaire	1,4353 €	1,4353 €	1,4353 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1775 €	0,1775 €	0,1775 €	0,00%
	Total	1,9528 €	1,9528 €	1,9528 €	0,00%
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Opérateur/gestionnaire	1,0625 €	1,0625 €	1,0625 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,2400 €	0,2400 €	0,2400 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1453 €	0,1453 €	0,1453 €	0,00%
	Total	1,5978 €	1,5978 €	1,5978 €	0,00%
Roquevaire	Opérateur/gestionnaire	1,1813 €	1,1813 €	1,1813 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1521 €	0,1521 €	0,1521 €	0,00%
	Total	1,6734 €	1,6734 €	1,6734 €	0,00%
Auriol	Opérateur/gestionnaire	1,4353 €	1,4353 €	1,4353 €	0,00%
	Surtaxe métropole	0,1900 €	0,1900 €	0,1900 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500 €	0,1500 €	0,1500 €	+0,00%
	TVA	0,1775 €	0,1775 €	0,1775 €	0,00%
	Total	1,9528 €	1,9528 €	1,9528 €	0,00%

- Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif) :



Prix en € TTC/m ³		01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Distribution de l'eau	1,6850 €	1,6850 €	1,6956 €	0,63%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6734 €	1,6734 €	1,6734 €	0,00%
	Total	3,3584 €	3,3584 €	3,3690 €	0,32%

Cuges-les-Pins	Distribution de l'eau	2,9205 €	2,9926 €	3,0058 €	0,44%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,2791 €	2,2791 €	2,2791 €	0,00%
	Total	5,1996 €	5,2717 €	5,2849 €	0,25%
St Zacharie	Distribution de l'eau	1,9200 €	1,7000 €	1,7157 €	0,92%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9528 €	1,9528 €	1,9528 €	0,00%
	Total	3,8728 €	3,6528 €	3,6685 €	0,43%
Belcodène Cadolive La Bouilladisse La Destrousse Peypin St Savournin	Distribution de l'eau	2,2187 €	2,2187 €	2,2292 €	0,47%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5978 €	1,5978 €	1,5978 €	0,00%
	Total	3,8165 €	3,8165 €	3,8270 €	0,28%
Roquevaire	Distribution de l'eau	1,4629 €	1,4845 €	1,4951 €	0,71%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6734 €	1,6734 €	1,6734 €	0,00%
	Total	3,1363 €	3,1579 €	3,1685 €	0,34%
Auriol	Distribution de l'eau	1,6643 €	1,6897 €	1,7145 €	1,47%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9528 €	1,9528 €	1,9528 €	0,00%
	Total	3,6171 €	3,6425 €	3,6673 €	0,68%

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur assainissement non collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Modalités de calcul de la PFAC :

Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel	
Surface plancher inférieure ou égale à 100 m²	1 600 euros
Par tranche de 20m² supplémentaire	260 euros
Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation individuel	
Par tranche de 20 m² supplémentaire	260 euros
Construction nouvelle ou existante d'un immeuble d'habitation collectif	
Par nombre de logement pour une surface de plancher inférieures ou égale à 100 m²	1 600 euros
Par tranche de 20 m² supplémentaire de surface plancher par logement	260 euros

Le montant total des recettes 2020 liées à la PFAC s'élève à 1 049 940 €. En augmentation par rapport à 2019 739 440 €.

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

La consommation énergétique est un paramètre suivi par les gestionnaires Eau et Assainissement du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, particulièrement sur les ouvrages de traitement d'eau potable et d'assainissement qui sont de gros consommateurs.

UPEP Aubagne	2017	2018	2019	2020
Consommation électrique en KWh	1 495 392	1 948 524	2 065 895	2 095 113

La consommation reste à peu près stable entre 2018, 2019 et 2020.

UP St Zacharie	2017	2018	2019	2020
Consommation électrique en KWh	314 164	292 412	144 596	NR

UP Auriol	2017	2018	2019	2020
Consommation électrique en KWh	734 225	752 375	719 884	743 657

Consommation en hausse par rapport à 2019.

STEP Auriol St Zacharie	2017	2018	2019	2020
Consommation électrique en KWh	663 838	697 026	763 020	741 011

Consommation en baisse par rapport à 2019.

STEP Cuges-les-Pins	2017	2018	2019	2020
Consommation électrique en KWh	88 736	87 235	89 324	88 893

Consommation en baisse par rapport à 2019.

6.2. ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile et ses gestionnaires Eau et Assainissement mettent en place des actions internes en faveur du développement durable telles que :

- Amélioration du Bilan Carbone grâce à la réduction de la circulation de la flotte automobile.
- Mise en place de voitures électriques et installation de bornes de recharge.
- Recyclage des piles et déchets de bureau.
- Mise en place de tri et récupération des masques anticovid SPL EDC.
- Préservation des ressources avec un recyclage des déchets de remblais intégré dans le nouveau marché de travaux SPL EDC.
- Traitement des canalisations en amiante après avoir été déposées et remplacées SPL EDC.
- Lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau potable, renouvellement de réseaux.
- Lutte contre les Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'eaux usées.
- Une étude de réduction des émissions de CO2 au sein de la SPL EDC est envisagée en 2021.
- Recherche et analyse de pollution dans les réseaux pluviaux.
- Poursuite de l'étude de sécurisation de la ressource sur la commune de Cuges-les-Pins
- Finalisation du schéma directeur d'assainissement des communes d'Aubagne La Penne-sur-Huveaune, du diagnostic de l'ovoïde et validation du programme de travaux urgents de réhabilitation de l'ovoïde (phase 1 sur la commune de La Penne-sur-Huveaune dès 2021/22).
- Amélioration des déversoirs d'orage pour limiter les rejets dans le milieu naturel et la protection des captages (le Clos Auriol, ...).
- Construction d'une STEP hameau du Pigeonnier à La Bouilladisse avec filière de traitement des eaux par disques biologiques, moins consommatrice d'énergie et filière de traitement des boues naturelle, réduction des volumes de boues à évacuer, diminution de l'impact carbone.
- Lancement de l'étude de mise à jour du schéma directeur d'assainissement de Cuges-les-Pins et de réhabilitation de sa STEP avec REUSE en fin de traitement.
- Poursuite de l'opération collective de réduction de la pollution dispersée toxique et des substances dangereuses sur le bassin versant de l'Huveaune (Contrat de Rivière/Contrat Métropolitain).

- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Accompagnement en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques » de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE).

6.3. COOPERATION DECENTRALISEE

Le conseil d'administration de l'Eau des collines a fait le choix de ne pas appliquer la loi Oudin.
Non renseigné pour la Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban.

6.4. FONDS DE SOLIDARITE

La SPL L'Eau des collines adhère et participe activement au Fonds de Solidarité Logement (FSL) depuis 2015.

Le montant abandonné par l'Eau des Collines sur l'année 2020 est de 2 416 €.

Non renseigné pour la Régie des eaux et de l'assainissement du bassin minier et du Garlaban.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	282
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	2
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,29
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	142
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	9 678 153
VP.059 - Volume produit	m ³	9 234 700
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	53
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0
Volume exporté hors métropole	m ³	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	7 055 918
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	276 675
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	7 332 593
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	162 884
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	66 199
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	668,47
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	81,88
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	7,8
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	6,9
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	19,48
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,58
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	93
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	38 214
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	107 121
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	55
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,44
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	96
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	2,51
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	1 208,27
Volume facturé 2020	m ³	7 229 057
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0002
Encours de la dette	€	0
Epargne brute annuelle	€	0
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0!
Volume facturé 2019	m ³	6 923 178
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,21

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	22
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	321,94
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	76
VP.046 - Nombre de points noirs	u	8
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	2
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	4,10
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,25
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
Charge moyenne entrante en DBO5	kg DBO5/j	1 049,00
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	298
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés (contrats)	u	24 368
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	69 861
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	30 575
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	79,70
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	4
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,16
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	95
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	3,90
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	1 208,07
Volume facturé 2020	m ³	4 548 402
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0003
Encours de la dette	€	0
Epargne brute annuelle	€	0
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0!
Volume facturé 2019	m ³	4 361 406
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,15

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	110 718
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	28
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	30 448
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	85
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	u	0
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	O (Waterp)
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	12 229
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	577
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	u	
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	u	
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	1 848
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	5 204
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	7 281
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	96,85
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	

INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	120
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	72 540
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	50
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	180
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	
DC.329 - Abondement par le budget général	€	
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	O
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	O
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	N
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	157
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	153
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	267
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	N
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNE ET/OU SECTEUR

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pins	St Zacharie	Belcodène	Cadolive	La Bouilladisse	La Destrousse	Peypin	St Savournin	Roquevaire	Auriol
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS														
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€		1,70	1,70	3,01	1,72	2,23	2,23	2,23	2,23	2,23	2,23	1,50	1,71
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU														
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	282	109		29	17			74				22	31
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	2	2		0	0			0				0	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,29	98,17		100,00	100,00			100,00				100,00	100,00
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	142	11		10	5			59				24	33
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0		0	0			0				0	0
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100,00	100,00		100,00	100,00			100,00				100,00	100,00
VP.062 - Volume prélevé	m ³	9 678 153	5 109 156		447 147	422 409	183 735	139 709	479 333	289 064	428 419	216 571	901 400	1 061 210
VP.059 - Volume produit	m ³	9 234 700	4 793 318		447 147	422 262	170 251	129 456	444 154	267 849	396 977	200 676	901 400	1 061 210
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	53	51		56	80	40	40	40	40	40	40	60	63
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION														
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volume exporté hors métropole	m ³	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	7 055 918	3 226 204	411 966	342 002	290 593	147 714	112 384	386 676	231 077	343 654	174 560	682 693	706 395
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	276 675	232 202	0	0	0	526	335	56	2 143	2 000	172	19 109	20 132
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	7 332 593	3 458 406	411 966	342 002	290 593	148 240	112 719	386 732	233 220	345 654	174 732	701 802	726 527
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	162 884	151 085		3 471	1 328	0	0	0	0	0	0	7 000	0
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	66 199	15 860		5 222	1 370	1 471	1 118	3 837	2 314	3 430	1 734	8 000	21 843
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	668,47	212,21	27,92	24,59	39,77	26,62	13,74	49,60	23,42	52,08	21,09	93,61	83,82
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	81,88	84,23		78,43	69,46	87,94	87,93	87,94	87,94	87,94	87,94	79,52	70,52
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	7,8	10,5		11,7	9,1	2,3	3,3	3,2	4,1	2,7	3,4	5,8	10,94
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	6,9	8,6		10,7	8,9	2,1	3,1	3,0	3,8	2,5	3,1	5,4	10,23
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	19,48	4,82		2,10	0,77	1,56	1,09	2,65	1,09	1,37	0,75	2,86	0,42
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,58	0,45	0,00	1,71	0,39	1,17	1,59	1,07	0,93	0,53	0,71	0,61	0,10
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	93	93	93	93	59	100	100	100	100	100	100	100	100
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER														
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	38 214	11 840	2 154	2 156	2 380	789	1 010	2 654	1 699	2 567	1 547	4 821	4 597
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	107 121	52 895		5 052	5 411	1 954	2 206	6 337	3 801	5 624	3 442	8 982	11 417
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	55	24	3	2	6	1	0	4	0	1	0	12	2
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	1,44	2,03	1,39	0,93	2,52	1,27	0,00	1,51	0,00	0,39	0,00	2,49	0,44
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100	257 962	100	100	100	100	100	98,82
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	96		95					NR				NR	1
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	2,51		8,02					NR				NR	0,22
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE														
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	1 208,27		1 208,27			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Volume facturé 2020	m ³	7 229 057	3 458 406	411 966	342 002	290 593	141 359	111 338	367 813	227 256	340 126	182 663	629 008	726 527
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0002	0,0003	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Encours de la dette	€	0												
Epargne brute annuelle	€	0												
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0!												
Volume facturé 2019	m ³	6 923 178	3 393 542	427 040	321 377	108 651	139 014	112 920	360 700	227 089	332 445	178 789	562 018	759 593
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,21	2,81	5,46	3,36	1,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,88

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	Secteur 1 : Ex-GHB						Secteur 2 : Etoile					
			Aubagne	La Penne-sur-Huveaune	Cuges-les-Pins	Auriol	Saint-Zacharie	Roquevaire	Belcodène	Cadolive	La Bouilladisse	La Destrousse	Peypin	Saint-Savournin
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS														
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€		1,67	1,67	2,28	1,95	1,95	1,67	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60	1,60
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE														
D 202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	22	20	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	321,94	122,19	25,39	8,60	35,94	17,84	28,64	5,05	8,80	14,86	15,42	29,51	9,71
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
VP.046 - Nombre de points noirs	u	8	3	0	1	1	0	1	0	0	1	1	0	0
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	2	2	0	12	3	0	3	0	0	7	6	0	0
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	4,10	2,76						1,35					
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,25	0,23						0,32					
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION														
Charge moyenne entrante en DBO5	kg DBO5/j	1 049,00	-	-	315,00	734,00			-	-	-	-	-	-
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	-	-	100	100			-	-	-	-	-	-
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100,00	-	-	100	100			-	-	-	-	-	-
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100,00	-	-	100	100			-	-	-	-	-	-
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	298	-	-	39	259			-	-	-	-	-	-
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	-	-	100	100			-	-	-	-	-	-
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER														
VP.056 - Nombre d'abonnés (contrats)	u	24 368	8 212	1 878	1 006	2 930	1 733	2 700	181	758	1 133	1 110	1 775	952
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	69 861	32 387	5 689	2 403	7 138	3 649	5 487	447	1 647	2 805	2 375	3 788	2 046
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	30 575	8 795	1 968	1 065	6 539	2 863	2 725	199	830	1 309	1 216	2 000	1 066
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	79,70	93,37	95,43	94,46	44,81	60,53	99,08	90,95	91,33	86,55	91,28	88,75	89,31
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	4												
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	95	95											
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	3,90	11,57											
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE														
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	1 208,27												
Volume facturé 2020	m ³	4 548 402	2 509 157	356 870	129 193	383 662	196 185	281 530	21 660	76 077	141 949	140 611	213 396	98 112
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0003	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Encours de la dette	€	0												
Epargne brute annuelle	€	0												
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	#DIV/0!												
Volume facturé 2019	m ³	4 361 406	2 487 504	345 348	118 774	390 582	69 726	257 962	22 898	77 980	142 464	141 683	209 422	97 063
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	2,15	2,81	5,46	3,36	-	1,70	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AUBAGNE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
 Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : FORAGE HOTEL DES IMPOTS Procédure de protection terminée
 Captage : FORAGE JEANNE D'ARC Procédure de protection terminée
 Captage : LE PIN VERT Procédure de protection en cours
 Station de production : LE PIN VERT

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 109 Nombre de non conformités : 2 Pourcentage de conformité : 98,2 %	Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4,4 mg/L Valeur moyenne : 1,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 20,2 °F Valeur minimale atteinte : 16,2 °F Valeur maximale atteinte : 24,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0,048 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,038 mg/L

Conclusion sanitaire :

98,2 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Édité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
 Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20211005-CT4-051021-2-DE
 Date de télétransmission : 19/10/2021
 Date de réception préfecture : 19/10/2021

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CUGES-LES-PINS EST**

Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**

Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : DAUSSEYRAND Procédure de protection terminée

Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours

Station de production : PUYRICARD

Station de production : SAINTE-MADELEINE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 13 mg/L Valeur moyenne : 8 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 26 °F Valeur minimale atteinte : 24,2 °F Valeur maximale atteinte : 29 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **CUGES-LES-PINS OUEST**

Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**

Exploitation du réseau : **SPL L'EAU DES COLLINES**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : JARDIN DE LA VILLE Procédure de protection terminée

Captage : PUYRICARD Procédure de protection en cours

Station de production : JARDIN DE LA VILLE

Station de production : PUYRICARD

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 13 mg/L Valeur moyenne : 10,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 25,3 °F Valeur minimale atteinte : 24,2 °F Valeur maximale atteinte : 27,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
Station de production : L'OUVIERE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,8 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 17,4 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **S.I. DU BASSIN MINIER EST**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE MALTRAIT Procédure de protection en cours
Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
Réseau Interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
Réseau Interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4
Station de production : LE MALTRAIT
Station de production : L'OUVIERE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 74 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ROQUEVAIRE**
Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE PRE F1 Procédure de protection terminée
Captage : LE PRE F3 Procédure de protection terminée
Captage : LE PRE F4 Procédure de protection terminée
Station de production : LE PRE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 22 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 9,8 mg/L Valeur moyenne : 9,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 39,9 °F Valeur minimale atteinte : 38,6 °F Valeur maximale atteinte : 40,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **AURIOL**

Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**

Exploitation du réseau : **STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE CLOS Procédure de protection terminée
 Captage : VEDE (OU LE PUJOL) F1 Procédure de protection terminée
 Captage : VEDE (OU LE PUJOL) F2 Procédure de protection terminée
 Captage : VEDE SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : LE CLOS
 Station de production : VEDE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 31 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 12,5 mg/L Valeur moyenne : 9,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 46,6 °F Valeur minimale atteinte : 41 °F Valeur maximale atteinte : 53,6 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Valeur maximale atteinte : 0,011 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 2440 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches du Rhône - 132, boulevard de Paris 13003 MARSEILLE
 Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

UGE : 1631 AEP AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE (SPL)

2020

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE

Adr : 932 Avenue de la Fleuride

13400 AUBAGNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
013000007	LE PIN VERT	ACT	15000	N	EC		25/10/2012			40 %
013000008	FORAGE HOTEL DES IMPOTS	ACT	2000	O	TE	08/02/2008	20/01/2006		04/04/2011	80 %
013000222	PUYRICARD	ACT	750	N	EC		12/12/2019			40 %
013000223	DAUSSERAND	ACT	300	O	TE	27/07/2006	22/07/1997		28/04/2008	80 %
013000788	JARDIN DE LA VILLE	ACT	200	O	TE	27/06/2006	22/07/1997		28/04/2008	80 %
013006477	FORAGE JEANNE D'ARC	ACT	650	O	TE	08/02/2008	20/01/2006		04/04/2011	80 %
Indice consolidé /UGE										47,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
013000009	LE PIN VERT	TTP	17000	11		11	
013000224	PUYRICARD	TTP	750	3		3	
013000225	SAINTE-MADELEINE	TTP	300	2		2	
013000607	JARDIN DE LA VILLE	TTP	200	2		2	
013000011	AUBAGNE	UDI	52645	99	2	99	
013000226	CUGES-LES-PINS OUEST	UDI	2794	10		10	
013000227	CUGES-LES-PINS EST	UDI	2286	9		9	
Total				136	2	136	
Taux de conformité				98,5 %		100,0 %	

UGE : 0069 AEP AMP CT4-REABMG

2020

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest: AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE

Adr : 932 Avenue de la Fleuride

13400 AUBAGNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
013000368	LE MALTRAIT	ACT	1200	N	EC	17/10/2011	24/01/2018			40 %
013000545	LE PRE F1	ACT	820	N	TE		12/11/1992		29/01/2004	60 %
013006632	LE PRE F3	ACT	820	N	TE		12/11/1992		29/01/2004	60 %
013006633	LE PRE F4	ACT	820	N	TE		12/11/1992		29/01/2004	60 %
Indice consolidé /UGE										53,4 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
013000370	LE MALTRAIT	TTP	1200	6		6	
013000546	LE PRE	TTP	2400	5		5	
013000372	S.I.DU BASSIN MINIER EST	UDI	15192	62		62	
013000525	ROQUEVAIRE	UDI	9003	17		17	
013006552	S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4	UDI	7420	16		16	
Total				106		106	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : 0006 AEP AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE (SAUR)

2020

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE

Adr : 932 Avenue de la Fleuride

13400 AUBAGNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
013000021	VEDE (OU LE PUJOL) F1	ACT	1000	N	TE	22/11/2004	20/05/2002		20/05/2008	60 %
013000022	LE CLOS	ACT	1000	O	TE	22/11/2004	18/10/2004		15/12/2005	80 %
013002892	VEDE SCP	ACT	500	N	EC	17/10/2011	24/01/2018			40 %
013006506	VEDE (OU LE PUJOL) F2	ACT	1000	N	TE	22/11/2004	20/05/2002		20/05/2008	60 %
Indice consolidé /UGE										62,9 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation (1)				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (2)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
013000023	VEDE	TTP	1500	5		5	
013000024	LE CLOS	TTP	1000	5		5	
013000025	AURIOL	UDI	11908	21		21	
Total				31		31	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Seules sont prises en compte les installations de l'UGE

(2) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

ANNEXE 4 : LISTE DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020**TRAVAUX NEUFS EAU POTABLE****Travaux ouvrages/production, réservoirs, divers équipements**

Commune	Site	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	Forage Jeanne D'arc et Impôts	Mise à niveau des Forages	75 120,00
Aubagne	UPEP Pin vert	Revamping automate Filtration	26 025,00
	UPEP Pin vert	Dégrilleur eau brute	30 040,00
	UPEP Pin vert	Mise en place 6 turbidimètres au filtrée	30 518,00
	UPEP Pin vert	Porte local Chlore	6 311,00
	UPEP Pin vert	Mise en place caméras	4 738,00
	UPEP Pin vert	Sécurisation accès trappes eau filtrée	1 688,00
	UPEP Pin vert	Poreux bâche d'ozone	7 376,00
	UPEP Pin vert	Réseaux ecopaturage et dalle SO2	8 962,30
	UPEP Pin vert	Débitmètre eau de forage	5 783,00
	UPEP Pin vert	Accouplement vannes 1000	1 986,00
Aubagne	UPEP Pin vert	Canalisations internes	5 236,00
	Réservoirs Coueste, Ruffisque, Gastaude	Câblages débitmètres	2 069,40
	Réservoir Ruffisque	vanne D400	1 010,47
	Réservoirs Coueste, Ruffisque, Gastaude	Regards débitmètre	44 812,10
	Réservoir Arnauds	Réservoir Arnauds Mise en place débitmètre	14 946,80
	Réservoirs Coueste, Ruffisque, Gastaude	Câblages analyseurs	4 194,60
	Réservoirs Arnauds, Gastaude	Analyseur de CHL / PH	6 450,00
Aubagne	Réservoirs Arnauds, Gastaude	Abris pour PH/CHL	4 408,00
Cuges-les-Pins	Réservoir Madeleine	Modification réseau chambre des vannes	7 018,00
St Zacharie	Filtration la Brise	Coffret chloration inversion	3 631,00
	Filtration la Brise	Chloromètres	5 272,00
	Filtration la Brise	Onduleur	810,58
	Filtration La Brise	Modification canalisation débit de secours	1 134,96
	Surpresseur St Victor	Sécurisation du surpresseur	5 830,00
	Surpresseur St Victor	Scellement aération bâche	680,00
	Réservoir Castillone	Piquages eau de lavage	1 000,00
Total			307 051,21

Travaux d'extension réseau AEP

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Auriol	Carrefour des Lagets	80ml de canalisation PEHD ø 50	12 000,00
Belcodène	Poinso Chapuis	204 ml de fonte ø 150 mm + 4 vannes	42 500,00

Roquevaire	Avant Scène	9 ml de fonte Ø 100 mm + 5 vannes	15 000,00
	Route de St Jean de Garguier	12 ml de fonte Ø 100 mm + 1 vanne	1 500,00
	Les Terrasses du Château	5 ml de fonte Ø 100 mm + 4 vannes	8 300,00
	Chemin Marie Mauron	73 ml de fonte Ø 150 mm + 5 ml de fonte Ø 100 mm + 6 ml de PE Ø 50 mm + 5 vannes	24 500,00
Total			103 800,00

TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Travaux de renouvellement de réseau AEP

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	Boulevard des Rosiers	230 ml de fonte Ø 200 mm + 22 branchements	110 000,00
La Penne-sur-Huveaune	Boulevard Voltaire	Fonte Ø 200 mm + 13 branchements	50 000,00
Auriol	Chemin de Mascaron	200 ml de PEHD Ø 50 mm + 7 branchements	Contrat mandat
	ZAC du Pujol	PEHD Ø 50 mm	35 500,00
Total			195 500,00

Travaux de renouvellement sur ouvrages/production, réservoirs et divers équipements

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	UPEP Pin vert	Ozone, Joints et raccords	802,96
	UPEP Pin vert	Chauffage 1000w	363,39
	UPEP Pin vert	Ventilateur armoire	301,14
	Réservoir Gastaude	Echelle composite	2 559,71
	Surpresseur Perussonne	Reprise des canalisations et accessoires	3 331,00
	Réservoir Arnauds	Les Arnauds onduleur	810,58
Cuges-les-Pins	Réservoir Madeleine	Mesure régulation pH/Chlore	3 485,00
	Forage Dausserand	Stabilisateur	1 325,73
	Réservoir Jardin de la ville	Digicode et accessoires	423,94
	Forage Puyricard	Vessie BAB	2 132,00
St Zacharie	Filtration la Brise	Remplacement clapets refoulement	358,09
	Filtration la Brise	Turbidimètre eau filtrée / forage	3 360,00
	Filtration la Brise	Kit entretien stab	796,40
	Filtration la Brise	La Brise chauffage armoire	177,00
	Ensemble des sites	Vessies et joints d'épreuve	8 553,00
Total			28 779,94

Travaux de renouvellement réseaux/usine

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
	Usine de L'Ouvière	remplacement de 2 vannes en Ø 400 mm et 300 mm	25 000,00
La Bouilladisse	Les Roquettes, Chemin de Ceinture	1170 ml de fonte Ø 200 mm + 250 ml de fonte Ø 100 mm + 8 ml de fonte Ø 60 mm + 8 vannes	480 000,00
Roquevaire	Val de Riou	72 ml de fonte Ø 150 mm + 4 vannes	23 000,00
	Impasse Cantebrune	432 ml de PE Ø 75 mm	78 000,00
Total			606 000,00

Travaux de renouvellement d'équipements électromécaniques/usines

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
---------	---------	-------------	----------------

	Usine de l'Ouvière	Remplacement du TGBT Réfection de l'armoire électrique Remplacement débitmètre	22 000,00 47 000,00 3 500,00
Roquevaire	Forage du Pré	Remplacement sonde forage Remplacement pompe de chlore Remplacement détendeur inverseur chlore Reprise canalisation de forage	350,00 1 700,00 3 300,00 3 200,00
	Usine du Maltrait	Remplacement détendeur inverseur chlore	3 300,00
	Total		109 350,00

ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Investissements AEP

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Cuges-les-Pins	Site de Puyricard	Réalisation d'un nouveau forage	400 000,00
Communes Etoile		Début de l'étude du schéma directeur d'eau potable	450 000,00
Auriol St Zacharie		Réalisation du schéma directeur d'eau potable	120 000,00
Desserte communes Belcodène, Cadolive St Sournin	Usine de l'Ouvière	Réfection de l'étanchéité des deux bassins d'eau brute et rénovation des filtres	3 250 000,00
La Destrousse	Usine du Maltrait	Doublement de l'usine avec construction d'un réservoir d'eau traitée	1 900 000,00
Cadolive	L'Ortolan	Construction d'un nouveau réservoir	850 000,00
Total			6 970 000,00

Travaux de renouvellement réseaux

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Auriol	Chemin des Côtes	Restructuration réseau AEP et suppression des fuites	120 000,00
	Avenue Baptistin Meissel		100 000,00
	Bassan	Redimensionnement du réseau depuis le surpresseur de Bassan	115 000,00
Total			335 000,00

Ouvrages/production, réservoirs et divers équipements

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	UPEP	UPEP: Conduites galerie vidange	15 000,00
	UPEP	UPEP: Renouvellement de la coursive d'accès à la citerne 1500m3	4 000,00
	UPEP	UPEP: Inspection tuyau eau brute	4 000,00
	UPEP	UPEP: Reprise dalle extérieur côté Transformateur	20 000,00
	UPEP	UPEP: Modification des poreux et conduites, bache d'ozone	20 000,00
	UPEP	UPEP: Modification GC Citerne	30 000,00
	UPEP	UPEP: Plateforme béton devant local chlore	6 000,00
	UPEP	UPEP: Tuyau gravitaire pluvial	500,00
	UPEP	UPEP: Etude du traitement adapté	35 000,00
	Réservoir Font de Mai	Analyseur CL2 Reservoir	4 000,00

St Zacharie	Surpresseur St Victor	Renouvellement de pompes du surpresseur St Victor	3 000,00
	Surpresseur St Victor	Renouvellement robinetterie du surpresseur St Victor	5 000,00
	Surpresseur St Victor	Modernisation de la dalle et trappes	20 000,00
	Filtration La Brise	Mise en place groupe électrogène	55 000,00
	Réservoir Castillonne 1	Reprise GC	15 000,00
	Ensemble des sites	Ré-enclencheurs alimentation EDF	2 000,00
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Forage des Impôts	Reprise du forage	100 000,00
	Réservoir Coueste	Vannes et clapet	1 500,00
	Ensemble des sites	Ré-enclencheurs alimentation EDF	6 000,00
Cuges-les-Pins	Forage Puyricard	Remplacement transformateur	25 000,00
	Ensemble des sites	Ré-enclencheurs alimentation EDF	3 000,00
	Réservoir Jardin de la ville	Modification du GC et étanchéité	20 000,00
Total			394 000,00

TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT

Investissement EU

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
La Bouilladisse	Hameau du Pigeonnier	Construction d'une station d'épuration avec filière de traitement des eaux par disques biologiques et filière de traitement des boues naturelle	600 610,00
Total			600 610,00

Travaux neufs réseaux EU

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
St Zacharie	Routes des Nayes	521 ml de PVC Ø 200 mm + 30 branchements	271 831,00
Total			271 831,00

Travaux sur ouvrages EU

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Déversoir des Escourtines	Mesures, débit et tôle réglable surverse	29 570,00
Auriol	STEP	Armoire ferrique	6 340,00
Auriol	STEP	Remise à niveau centrifugeuse	13 598,93
Auriol	STEP	Capotages afficheurs	2 337,00
Total			51 845,93

TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

Travaux de renouvellement de réseau EU

Commune	Adresse	Désignation	Montant (€ HT)
La Penne-sur-Huveaune	Les Restanques	PEHD Ø 125 mm	29 000,00
Auriol	ZAC du Pujol	90 ml de PVC Ø 160 mm + 2 branchements	
Total			29 000,00

Travaux de renouvellement sur ouvrages EU

Commune	Site	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne	PR Fleuride	Membranes de rechange nutriox	495,50
Aubagne	PR Comedia	Réparation refoulement	4 735,00
Aubagne	PR Longuelance	Trappe d'accès	6 814,00
Aubagne	PR Manouchian	Reprise clôture	780,00
Aubagne	PR Baumone	Clapets à boule	353,34
Aubagne	PR Toutelle	Ventilateur fosse	297,50
Cuges-les-Pins	STEP	Presse à bande Equipements réparation	2 183,00
Cuges-les-Pins	STEP	Recirculation Electro-pompe submersible DP 3085	2 151,70
Cuges-les-Pins	STEP	Pompe dégazeur	817,00
Cuges-les-Pins	STEP	Pompe 1 relevage	1 957,00
Cuges-les-Pins	STEP	Aéroflow aeroflo F315K	3 495,00
Cuges-les-Pins	PR Notre Dame	Clapets cocottes 2	312,00
Auriol	STEP	Remplacement climatiseur armoire A1, A4	1 322,00
Auriol	STEP	Agitateur polymère	1 575,93
Auriol	STEP	Accouplement motoreducteur silo à graisse	300,00
Auriol	STEP	Pompe doseuse polymère	2 823,63
La Destrousse	PR Destrousse	Roulement dégrilleur	138,92
Belcodène	PR belcodène village	Vessie 50l	885,00
Belcodène	PR Baume de marron	Chauffages	550,00
Belcodène	PR Les Adrechs	Remplacement pompe 1	3 200,00
Roquevaire	PR Stade	Renouvellement pompe	1 999,00
Total			37 185,52

ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Travaux sur l'ovoïde ouvrage principal EU

Commune	Site	Désignation	Montant (€ HT)
Aubagne La Penne-sur-Huveaune	Ovoïde	Réhabilitation de l'ovoïde sur les secteurs les plus dégradés à La Penne-sur-Huveaune (1 560ml) et reprise du déversoir des Escourtaines.	5 200 000,00
Total			5 200 000,00

Commune	Site	Désignation	Montant (€ HT)
Cuges-les-Pins	Schéma directeur ASS STEP	Etude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement et de l'étude de réhabilitation de sa station d'épuration avec REUSE en fin de traitement	100 000,00
Total			100 000,00

Travaux sur ouvrages et divers équipements EU

Commune	Site	Désignation	Montant (€HT)
	Ensemble des sites	Geol : Ré-enclencheurs alimentation EDF	8 000,00
	Ensemble des PR	Geol : Mise en place eau potable	15 000,00
Aubagne	PR Comedia	Amélioration, armoire, tuyaux et pompe	10 000,00
Aubagne	PR Aumone	Mise en place d'un panier avec guide	7 000,00
Roquevaire	PR Stade	Déplacement armoire	1 000,00
La Bouilladisse	STEP pigeonier	Capotage dégrilleur	4 000,00
Cuges-les-Pins	Ensemble des sites	Ré-enclencheurs alimentation EDF	2 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Remise en état des rampes d'aération bassin 1	20 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Remise en état des rampes d'aération bassin 2	15 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Motoréducteur et compacteur dégrillage	6 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Analyseurs bassin 1	12 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Potence aide raccordement benne	2 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Camera local centrifugeuses	2 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Climatiseur bureau	10 000,00
Auriol St Zacharie	STEP Auriol	Amélioration du GC	20 000,00
La Destrousse	PR Destrousse	Pompe Nutriox	4 000,00
Peypin	Baume de Marron	Amélioration du stockage	30 000,00
Total			168 000,00

ANNEXE 5 : FACTURES-TYPE 120 M³ DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION



Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09

En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ECRIRE :

L'EAU DES COLLINES

140, av. du Millet

2.1. Les Paluds

13785 AUBAGNE CEDEX

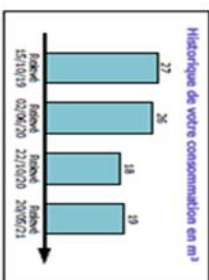
www.eaudescollines.fr

13400 AUBAGNE

TITULAIRE DU CONTRAT :

Adresse desservie :

13400 AUBAGNE



NET A PAYER

404,29 € TTC

Consommation : 120 m³ à 3,3691 €/le m³

Soit : 0,00337 € le litre (hors abonnement),

Veuillez noter que le montant de cette facture sera prélevé automatiquement le 19 juillet 2021.

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Milieu, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 792 14 10 53 000 19
TVA n° FR 92792141053 - APE 3602Z - IBAN FR261131150000100002211040592 - BIC CEPAFR33

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau						
Consommation en m ³ - Tranche annuelle 1, 0-50		50	0,9300	46,50	5,5 %	49,08
Consommation en m ³ - Tranche annuelle 2, >50		70	1,5200	106,40	5,5 %	112,75
Collecte et/ou traitement des eaux usées						
Consommation en m ³ part collective Métréopole		120	0,1500	18,00	10,0 %	19,80
Consommation en m ³ part Eau des Collines		120	1,1813	141,76	10,0 %	155,94
Organisme public Agence de l'eau						
Lutte contre la pollution		120	0,2000	24,00	5,5 %	25,38
Modernisation des réseaux de collecte		120	0,1500	18,00	10,0 %	19,80
Prévention des ressources en eau		120	0,0530	6,36	5,5 %	6,71
Total général				373,42		404,29

Détail du montant de la TVA acquiescées sur les débits		
Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
192,86 €	5,50	10,61 €
182,56 €	10,00	18,26 €

Détail des montants				
Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET À PAYER
375,42 €	28,87 €	404,29 €	0,00 €	404,29 €

EAU POTABLE :

Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :

Le service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur déposition en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

CONSUMMATION :

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :

Reformulation pour l'exploitation du service eau potable.

COLLECTIVITIES!

service public (CAPAE)

AGENCE DE L'EAU :

Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Le règlement de service est disponible sur simple demande



27

77

Accusé de réception en préfecture 77
013-200054807-20211005-CT4-051021-2-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021

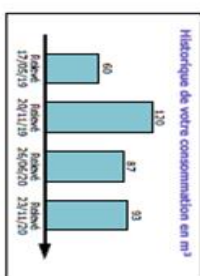
NOUS CONTACTER :
Du lundi au vendredi de 0h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Tel : 04-42.62.45.00 Fax : 04-42.62.45.09
En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

NOUS ÉCRIRE :
L'EAU DES COLLINES
140, av. du Millet
Z.I. Les Paluds
13785 AUBAGNE CEDEX
www.eaudecollines.fr

TITULAIRE DU CONTRAT :

Adresse desservie :

13780 CUGES LES PINS



RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau	266,41 € TTC
Collecte et/ou traitement des eaux usées	253,69 € TTC
Organismes publics Agence de l'eau	65,29 € TTC
Total TTC	585,39 € TTC
Acomptes versés et/ou à verser	162,00 € TTC
NET À PAYER	585,39 € TTC

Consommation : 120 m³ à 4,5070 € le m³
Soit : 0,00451 € le litre (hors abonnement)

Le montant de cette facture sera prélevé automatiquement selon le calendrier défini en bas de page.

Compteur n°	Diamètre	Déterminé	Date	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	Acompte à déduire	Volume
C19A02483	15	Par relevé	26/06/2020	381	294	87 m³		120 m³

Détail de votre facture				Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement				1	42,200	42,20	5,5 %	44,55
Consommation en m³ - Tranche 1				30	0,3223	9,67	5,5 %	10,20
Consommation en m³ - Tranche 2				60	2,079	124,67	5,5 %	131,53
Consommation en m³ - Tranche 3				30	2,5316	75,95	5,5 %	80,13
Collecte et/ou traitement des eaux usées								
Consommation en m³ part collectivité Métropole				120	0,1900	22,80	10,0 %	25,08
Consommation en m³ part Eau des Collines				120	1,7319	207,83	10,0 %	228,61
Organismes publics Agence de l'eau								
Lutte contre la pollution				120	0,2700	32,40	5,5 %	34,18
Modernisation des réseaux de collecte				120	0,1500	18,00	10,0 %	19,80
Préservation des ressources en eau				120	0,0893	10,72	5,5 %	11,31
Total général						544,27		585,39

Détail du montant de la TVA acquittée sur les débits			Détail des montants		
Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA	Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC
255,64 €	5,50	16,20 €	544,27 €	41,12 €	585,39 €
248,63 €	10,00	24,98 €			

L'EAU DES COLLINES - Siège social : 140, av. du Millet, 13785 AUBAGNE CEDEX - SIRET 792 54 1053 00019 - TVA n° FR52792 54 1053 - APE 3602Z - IFRAN FR7611315000010800721106597 - SIC CEPA/RPPL31

EAU POTABLE :
Ce service inclut la production (catégorie), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.
ASSAINISSEMENT :
Ce service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

CONSUMATION :
Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.
L'EAU DES COLLINES :
Régulation pour l'exploitation du service eau potable.
COLLECTIVITÉS :
Montant réservé aux collectivités gérantes du service public (CAPIA).

AGENCE DE L'EAU :
Organisme qui veille à la préservation du patrimoine naturel et à la gestion équilibrée des ressources en eau.
Le règlement de service est disponible sur simple demande.



N° DE CONTRAT :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél : 04.42.62.45.00 Fax : 04.42.62.45.09

En cas d'urgence : 06.12.79.97.97 ou 06.12.79.98.06

L'EAU DES COLLINES

140, av. du Millet

2.1. Les Paluds

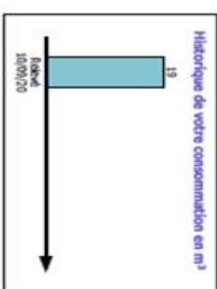
13785 AUBAGNE CEDEX

www.eaudescollines.fr

TITULAIRE DU CONTRAT :

Adresse desservie :

83640 SAINT ZACHARIE



RÉCAPITULATIF DE VOTRE FACTURE

Distribution de l'eau

Collecte et/ou traitement des eaux usées

Organismes publics Agence de l'eau

Total TTC

410,02 € TTC

NET A PAYER

410,02€ TTC

Consommation : 120 m³ à 3,1652 €/le m³

Soit : 0,00317 € le litre (hors abonnement)

Merci de régler cette facture à réception, au plus tard le 19 juillet 2021.

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau		1		132,92		140,23
Abonnement - DUJAY 15	du 01/07/21 au 31/12/21	50	26,6357	26,63	5,5 %	30,20
Abonnement en m3 - TRANCÉE ANNUELLE 1, 0-50	du 01/07/21 au 17/06/21	50	0,5489	27,44	5,5 %	28,96
Abonnement en m3 - TRANCÉE ANNUELLE 2 >50	du 01/07/21 au 17/06/21	70	1,0979	76,85	5,5 %	81,06
Collecte et/ou traitement des eaux usées				195,04		214,54
Concommodation en m3 part collectivité Micropeuple	du 01/07/21 au 17/06/21	120	0,1900	22,80	10,0 %	25,08
Concommodation en m3 part Eau des Collines	du 01/07/21 au 17/06/21	120	1,4033	172,24	10,0 %	189,46
Organismes publics Agence de l'eau				51,60		55,25
Lutte contre la pollution	du 01/07/21 au 17/06/21	120	0,2800	33,60	5,5 %	35,45
Modernisation des réseaux de collecte	du 01/07/21 au 17/06/21	120	10,00	18,00	10,0 %	19,80
Total général				379,56		410,02

Détail des montants

Montant HT	Taux de TVA	Montant TVA
166,52 €	5,50	9,16 €
213,04 €	10,00	21,30 €

Montant Total HT	Montant Total TVA	Montant Total TTC	Solde antérieur	NET A PAYER
379,56 €	30,46 €	410,02 €	0,00 €	410,02 €

EAU POTABLE

Ce service inclut la production (captage), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

ASSAINISSEMENT :

Le service comprend la collecte des eaux usées, leur transport et leur dépollution en station d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.

CONSUMMATION :

Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

L'EAU DES COLLINES :

Rémunération pour l'exploitation du service eau potable.

collectivités :

Montant reversé aux collectivités gérantes du service public (CAPAE)

La durée de conservation des factures est de 2 ans.

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Etoile Hors Roquevaire
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		j	365	0.13113 €	47.86 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	60	1.18 €	70.80 €
		Tranche 2	m³	60	1.33 €	79.80 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		- €	- €
		Tranche 2	m³		- €	- €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0.27 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau				- €	- €
SOUS-TOTAL HT						230.86 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		j			
	Part variable par m³ consommé	Collecte	m³	120	0.24 €	28.80 €
		Transport	m³	120	1.0625 €	127.50 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		- €	- €
		Tranche 2	m³		- €	- €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.15 €	18.00 €
SOUS-TOTAL HT						174.30 €
TOTAL HT						405.16 €
TVA 5,50 %						12.70 €
TVA 10 %						17.43 €
TOTAL GENERAL TTC						435.29 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3.63 €

Facture type 120 m³ - service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Roquevaire
Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2020

DISTRIBUTION DE L'EAU			Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		j	365	0.08767 €	32.00 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³	30	0.03 €	0.90 €
		Tranche 2	m³	20	0.75 €	15.00 €
		Tranche 3	m³	70	1.15 €	80.50 €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		- €	- €
		Tranche 2	m³		- €	- €
		Tranche 3	m³		- €	- €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		- €	- €
		Tranche 2	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance lutte contre la pollution			120	0.27 €	32.40 €
	Redevance préservation des ressources en eau			120	0.06711 €	8.05 €
SOUS-TOTAL HT						168.85 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
Opérateur/ gestionnaire	Part fixe (au nombre de jour)		j			
	Part variable par m³ consommé	Collecte	m³	120	0.24 €	28.80 €
		Transport	m³	120	1.0625 €	127.50 €
Surtaxe Métropole	Part fixe (fonction de ?)				- €	- €
	Part variable par m³ consommé	Tranche 1	m³		- €	- €
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte			120	0.15 €	18.00 €
SOUS-TOTAL HT						174.30 €
TOTAL HT						343.15 €
TVA 5,50 %						9.29 €
TVA 10 %						17.43 €
TOTAL GENERAL TTC						369.87 €
PRIX MOYEN TTC PAR M³						3.09 €

Vos Contacts :

Accueil : 140 IMPASSE DE DION BOUTON PARC
ACTIVITE DE LA CRAU
13300 SALON-DE-PROVENCE
Du Lundi au Vendredi 8h-12h 14h-17h

Téléphone : 04 83 06 70 02 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 04 83 06 70 09 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Référence à rappeler

Courrier : TSA 71163
92894 NANTERRE CEDEX 09

65

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	51,73 €	
Consommation TTC	152,11 €	soit 0,0013 €/Litre
Total facture TTC	203,84 €	
	203,84 €	

SAUR SAS au capital de 1015290004 RCS Nanterre 338379984 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR20339379984-HAF 2000
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyencourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site Internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AURIOL	D06LA1348983	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	159,61 € HT	168,39 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2021						49,03	5,50
Consommation Part Communale		Année 2021			120	0,3245	38,94		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2021			120	0,5150	61,80		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement		Année 2021			120	0,0820	9,84		5,50

				Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	33,60 € HT	35,45 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution		Année 2021			120	0,2800	33,60		5,50

Total Facture	203,84 € TTC	HT soumis à TVA : 193,21 € TVA sur les débits : 10,63 €							
----------------------	---------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS
Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.



Vos Contacts :

Accueil : 140 IMPASSE DE DION BOUTON PARC
ACTIVITE DE LA CRAU
13000 SALON DE PROVENCE
Du Lundi au Vendredi 8h-12h 14h-17h

Téléphone : 04 83 06 70 02 (premier appel gratuit)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 15h

Dépannage 24h/24 : 04 83 06 70 09 (premier appel gratuit)

SPECIMEN
01 Janvier 2020

Référence à rappeler
XXXXXX

Courrier : TSA 71163
92094 NANTERRE CDDX 03

65

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

METROPOLE AIX MARSEILLE-COMMUNE DE AURIOL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	51,81 €	
Consommation TTC	150,96 €	soit 0,0013 €/Litre
Total facture TTC	202,77 €	
	202,77 €	

SAUF AVOIR EU COURRIER DE NOTIFICATION POUR NOTIFIER AURELIE LANGE COORDINATRICE DU SERVICE DES RESEAUX D'EAU POTABLE A LA METROPOLE D'AIX MARSEILLE PROVERE. Les informations fournies sont issues d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 10 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases, vous disposez d'un droit d'accès, de mise à jour, de modification ou de suppression des informations vous concernant en vous adressant à AURIOL, 1 rue Andréo Loubère, 13000 Aix-Marseille. Toute réclamation sera traitée dans les meilleurs délais.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

AURIOL – RAD 2020 Eau potable

66





BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m³	Information
	N°	Diamètre		
	00000000000000000000	150 mm	120	Cons. simple
TOTAL CONSOMMATION			120	

SPECIMEN	FACITURE N°	Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	108,00 € HT	103,08 € TTC	m³	m³	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part SAUR		Année 2020					40,11	5,50
Consommation Part Communale		Année 2020		120	0,3045	36,54		5,50
Consommation Part SAUR		Année 2020		120	0,3045	36,54		5,50
Consommation part Extern de production		Année 2020		120	0,0820	9,84		5,50

Organismes publics	107,00 € HT	101,98 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Consommation part Publics		Année 2020		120	0,2910	34,91		5,50

Total Facture	202,77 € TTC		HT soumis à TVA : 122,22 € TVA sur les débits : 10,57 €					
----------------------	---------------------	--	--	--	--	--	--	--

ABONNEMENT
Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION
Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS
Les Appareils de l'ET ou sont des Abonnement publics de l'ET et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La base initiale des Volumes enregistrés de l'ET concerne les communes qui pratiquent ou repèrent de l'eau dans une zone non potable.

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 28 Janvier 1978 sur l'accès à l'information. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la SAUR est formellement interdite.



ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GENERALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE							
Délégation de Service Public Aubagne	SPL L'Eau des Collines	01/07/2014	20 ans	30/06/2034	1	Modification conditions de révision rémunération de la SPL et fréquence de la facturation.	07/2016
Délégation de Service Public La Penne-sur-Huveaune	SPL L'Eau des Collines	01/07/2014	20 ans	30/06/2034	1	Modification conditions de révision rémunération de la SPL et fréquence de la facturation.	07/2016
Délégation de Service Public Cuges-les-Pins	SPL L'Eau des Collines	01/02/2017	17 ans et 5 mois	30/06/2034			
Délégation de Service Public Saint-Zacharie	SPL L'Eau des Collines	15/07/2019	14 ans et 11 mois et demi	30/06/2034			
Délégation de Service Public Auriol	SAUR	01/01/2017	10 ans	31/12/2026			
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
Délégation de Service Public Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin, St Sournin	SPL L'Eau des Collines	01/01/2014	20 ans	31/12/2033	1 2	Substitution de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par la Métropole/ Modification conditions de révision rémunération de la SPL. Nouveau règlement ANC	06/2017
Délégation de Service Public Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Cuges-les-Pins (STEP), Auriol, St Zacharie (STEP), Roquevaire	SPL L'Eau des Collines	01/11/2015	18 ans et 2 mois	31/12/2033	1 2	Substitution de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile par la Métropole/ Modification conditions de révision rémunération de la SPL. Nouveau règlement ANC	06/2017

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DETAILLES (CARE/CA)

SPL L'Eau des Collines

Compte de résultat année 2020 - données en €	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	EAU	Totalité 2020
Produits				
EAU AUBAGNE ET LPSH			5 075 932,77	5 075 932,77
EAU CUGES			770 754,59	770 754,59
EAU SAINT-ZACHARIE			411 047,51	411 047,51
Chiffre d'affaires eau	0,00	0,00	6 257 734,87	6 257 734,87
FACTURATION PART EDC	3 854 692,04			3 854 692,04
FACTURATION PART CT4 (CAREVERSE)	671 363,95			671 363,95
PFAC	1 049 940,00			1 049 940,00
Chiffre d'affaires assainissement	5 575 995,99	0,00		5 575 995,99
TRAVAUX BRANCHEMENTS	210 700,05	0,00	253 567,41	464 267,46
CONTRÔLE / DIAGNOSTICS ANC		66 453,80	0,00	66 453,80
PRESTATIONS DE SERVICES	37 052,93	383,58	97 000,20	134 436,71
Chiffres d'affaires - autres prestations facturées	247 752,98	66 837,38	350 567,61	665 157,97
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 823 748,97	66 837,38	6 608 302,48	12 498 888,83
REDEVANCE AST. REVERSEMENTS	1 559 916,60			1 559 916,60
PRIMES AGENCE DE L'EAU	4 207,35			4 207,35
PRODUITS DIVERS ET TRANSFERT DE CHARGES	65 032,13	588,34	58 169,92	123 790,39
Recettes d'exploitation hors produits reversés	7 452 905,05	67 425,72	6 666 472,40	14 186 803,17
REVERSEMENTS AGENCE DE L'EAU	460 987,21		1 283 410,11	1 744 397,32
Recettes reversées	460 987,21		1 283 410,11	1 744 397,32
TOTAL recettes d'exploitation	7 913 892,26	67 425,72	7 949 882,51	15 931 200,49
Charges				
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES ET ETUDES	331 387,69	2 312,88	2 522 339,58	2 856 040,15
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 121 469,36	8 255,39	905 343,25	2 035 068,00
IMPOTS (HORS IS) ET TAXES	117 133,58	1 051,01	103 914,92	222 099,51
PERSONNEL	1 177 474,94	69 252,49	1 053 227,46	2 299 954,89
PROVISIONS POUR DEPRECIAT. DES CREANCES	47 711,82	431,64	42 677,26	90 820,72
MPM GEOLIDE	2 753 153,64			2 753 153,64
CHARGES DE GESTION COURANTE	46 160,74	40,36	62 815,14	109 016,24
Charges d'exploitation hors reversement de recettes	5 594 491,77	81 343,77	4 690 317,61	10 366 153,15
REVERSEMENT DE RECETTES	1 200 474,52		1 283 410,11	2 483 884,63
TOTAL charges d'exploitation	6 794 966,29	81 343,77	5 973 727,72	12 850 037,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 118 925,97	-13 918,05	1 976 154,79	3 081 162,71
Budget d'investissement				
PROVISION POUR RENOUVELLEMENT (RESEAUX ET COMPTEURS)	1 612 044,64	181,34	1 597 429,52	3 209 655,50
DEPENSES RENOUVELLEMENT ANNEE N	576 723,73		846 802,53	1 423 526,26
AMORTISSEMENTS	91 974,49	14 525,32	147 238,28	253 738,09
DEPENSES D'ETUDES	102 669,17	22,24	22 105,47	124 796,88
REPRISES DE PROVISIONS ET SUBVENTIONS	765 237,94	2 049,83	906 493,57	1 673 781,34
PRODUCTION IMMOBILISEE	37 424,54		6 646,20	44 070,74
RESULTAT BUDGET D'INVESTISSEMENT	1 580 749,55	12 679,07	1 700 436,03	3 293 864,65
PRODUITS FINANCIERS	7 090,76	64,15	6 342,55	13 497,46
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	-257 697,33	18,01	1 781,25	-255 898,07
IMPOTS SUR LES BENEFICES			16 069,00	16 069,00
BENEFICE OU PERTE	-197 035,49	-26 550,98	264 211,06	40 624,59

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	5 791 300,00	3 666 059,13	452 676,63	0,00	1 672 564,24
605	Achats d'eau	3 185 000,00	1 986 437,97	285 190,93	0,00	913 371,10
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	390 000,00	411 745,93	51 686,13	0,00	-73 432,06
6062	Produits de traitement	30 000,00	19 095,23	0,00	0,00	10 904,77
6063	Fournitures entretien et petit équipt	350 000,00	165 166,64	5 511,84	0,00	179 321,52
6064	Fournitures administratives	30 000,00	16 623,97	0,00	0,00	13 376,03
6066	Carburants	35 000,00	21 753,08	3 300,34	0,00	9 946,58
6068	Autres matières et fournitures	220 000,00	205 608,00	0,00	0,00	14 392,00
6071	Compteurs	300 000,00	164 520,00	78 755,00	0,00	56 725,00
611	Sous-traitance générale	410 000,00	305 876,97	9 135,09	0,00	94 987,94
6135	Locations mobilières	45 000,00	41 717,30	4 597,96	0,00	-1 315,16
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	50 000,00	31 313,97	1 293,53	0,00	17 392,50
61551	Entretien matériel roulant	35 000,00	15 494,78	3 848,76	0,00	15 656,46
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6156	Maintenance	200 000,00	105 900,01	0,00	0,00	94 099,99
6168	Autres	30 000,00	26 711,12	0,00	0,00	3 288,88
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6228	Divers	50 000,00	39 315,60	2 285,49	0,00	8 398,91
6231	Annonces et insertions	23 000,00	8 868,00	0,00	0,00	14 132,00
6244	Transports administratifs	500,00	413,20	0,00	0,00	86,80
6251	Voyages et déplacements	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6256	Missions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6257	Réceptions	30 000,00	2 000,12	0,00	0,00	27 999,88
6261	Frais d'affranchissement	55 000,00	41 910,16	0,00	0,00	13 089,84
6262	Frais de télécommunications	43 000,00	46 942,68	6 424,99	0,00	-10 367,67
627	Services bancaires et assimilés	500,00	1 977,40	0,00	0,00	-1 477,40
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	5 890,00	646,67	0,00	-1 536,67
6288	Autres	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
63512	Taxes foncières	800,00	777,00	0,00	0,00	23,00
63513	Autres impôts locaux	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6358	Autres droits	3 600,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
6378	Autres taxes et redevances	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 315 610,44	2 672 001,99	44 809,41	0,00	598 799,04
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	10 000,00	0,00	-10 000,00
6312	Taxe d'apprentissage	0,00	8 021,05	0,00	0,00	-8 021,05
6331	Versement de transport	40 000,00	32 184,00	0,00	0,00	7 816,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 050,00	3 635,00	0,00	0,00	6 415,00
6333	Particip. employeurs format* pro. cont.	80 000,00	35 926,20	22 098,00	0,00	21 975,80
6411	Salaires, appointements, commissions	2 001 785,44	1 754 147,74	10 893,10	0,00	236 744,60
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	582 050,00	384 993,00	0,00	0,00	197 057,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	395 650,00	260 408,90	1 818,31	0,00	133 422,79
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	72 075,00	65 172,00	0,00	0,00	6 903,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	36 000,00	46 724,70	0,00	0,00	-10 724,70
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	4 070,00	0,00	0,00	930,00
6478	Autres charges sociales diverses	93 000,00	76 719,40	0,00	0,00	16 280,60
014	Atténuations de produits (4)	1 500 000,00	469 769,00	630 231,00	0,00	400 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 500 000,00	469 769,00	630 231,00	0,00	400 000,00
65	Autres charges de gestion courante	59 835,00	1,31	0,00	0,00	59 833,69
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	18 825,00	0,00	0,00	0,00	18 825,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	1,31	0,00	0,00	8,69
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		10 666 745,44	6 807 831,43	1 127 717,04	0,00	2 731 196,97
66	Charges financières (b) (5)	29 000,00	25 233,95	0,00	0,00	3 766,05
66111	Intérêts réglés à l'échéance	29 000,00	19 048,78	0,00	0,00	9 951,22
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	100,41	0,00	0,00	-100,41
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	6 084,76	0,00	0,00	-6 084,76
67	Charges exceptionnelles (c)	33 000,00	12 972,97	0,00	0,00	20 027,03
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	2 627,19	0,00	0,00	372,81
678	Autres charges exceptionnelles	30 000,00	10 345,78	0,00	0,00	19 654,22
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R.E.A DU BASSIN MINIER ET DU GARLABAN - EAU - CA - 2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	10 728 745,44	6 846 038,35	1 127 717,04	0,00	2 754 990,05
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	1 209 448,00	1 200 468,20			8 979,80
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 209 448,00	1 200 468,20			8 979,80
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 209 448,00	1 200 468,20			8 979,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 209 448,00	1 200 468,20			8 979,80
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	11 938 193,44	8 046 506,55	1 127 717,04	0,00	2 763 969,85
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	9 094,32
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	8 993,91
= Différence ICNE N – ICNE N-1	100,41

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	128 000,00	197 796,87	0,00	0,00	-69 796,87
64198	Autres remboursements	100 000,00	174 509,83	0,00	0,00	-74 509,83
6459	Rembours charges SS et prévoyance	28 000,00	23 287,04	0,00	0,00	4 712,96
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 377 000,00	6 977 626,19	0,00	0,00	3 399 373,81
70111	Ventes d'eau aux abonnés	7 000 000,00	4 893 995,54	0,00	0,00	2 106 004,46
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	120 000,00	74 965,69	0,00	0,00	45 034,31
701241	Redevance pollution d'origine domestique	1 300 000,00	864 928,19	0,00	0,00	435 071,81
704	Travaux	1 247 000,00	600 081,61	0,00	0,00	646 918,39
7068	Autres prestations de services	50 000,00	3 063,90	0,00	0,00	46 936,10
7071	Compteurs	0,00	4 264,00	0,00	0,00	-4 264,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	660 000,00	536 327,26	0,00	0,00	123 672,74
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	50 000,00	18 389,19	0,00	0,00	31 610,81
748	Autres subventions d'exploitation	50 000,00	18 389,19	0,00	0,00	31 610,81
75	Autres produits de gestion courante	170 000,00	187 106,68	0,00	0,00	-17 106,68
7588	Autres	170 000,00	187 106,68	0,00	0,00	-17 106,68
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		10 725 000,00	7 380 918,93	0,00	0,00	3 344 081,07
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	213 250,00	796 510,60	0,00	0,00	-583 260,60
7718	Autres produits except. opérat° gestion	213 250,00	438 026,34	0,00	0,00	-224 776,34
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	358 484,26	0,00	0,00	-358 484,26
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		10 938 250,00	8 177 429,53	0,00	0,00	2 760 820,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	433 455,00	433 455,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	433 455,00	433 455,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		433 455,00	433 455,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		11 371 705,00	8 610 884,53	0,00	0,00	2 760 820,47
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		566 488,44				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 149 644,28	1 308 443,87	177 933,23	1 663 267,18
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	24 988,50	0,00	24 988,50	0,00
21355	Aménagement Bâtiments administratifs	0,00	0,00	3 465,00	-3 465,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 590 690,61	1 138 274,54	141 256,65	1 311 159,42
2181	Installat° générales, agencements	387 107,17	135 055,84	5 978,62	246 072,71
2182	Matériel de transport	35 000,00	7 622,69	0,00	27 377,31
2183	Matériel de bureau et informatique	111 858,00	27 490,80	2 244,46	82 122,74
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 229 644,28	1 308 443,87	177 933,23	1 743 267,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 600,00	56 475,39	0,00	7 124,61
1641	Emprunts en euros	63 600,00	41 075,39	0,00	22 524,61
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	400,00	0,00	-400,00
1687	Autres dettes	0,00	15 000,00	0,00	-15 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		63 600,00	56 475,39	0,00	7 124,61
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 293 244,28	1 364 919,26	177 933,23	1 750 391,79
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	433 455,00	433 455,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	433 455,00	433 455,00		0,00
139111	Sub. éqipt cpte résuit. Agence de l'eau	8 564,00	8 564,00		0,00
139118	Sub. éqipt cpte résuit. Autres	2 021,00	2 021,00		0,00
13913	Sub. éqipt cpte résuit. Départements	24 149,00	24 149,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	398 721,00	398 721,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		433 455,00	433 455,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 726 699,28	1 798 374,26	177 933,23	1 750 391,79
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15_2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	216 250,00	72 310,00	0,00	143 940,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	216 250,00	36 250,00	0,00	180 000,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	36 060,00	0,00	-36 060,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		216 250,00	72 310,00	0,00	143 940,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 203 050,17	2 203 050,17	0,00	0,00
1068	Autres réserves	2 203 050,17	2 203 050,17	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 203 050,17	2 203 050,17	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 419 300,17	2 275 360,17	0,00	143 940,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)(5)	1 209 448,00	1 200 468,20		8 979,80
28031	Frais d'études	9 840,00	9 839,39		0,61
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 889,00	3 888,60		0,40
28121	Aménagement Terrains nus	0,00	22 579,07		-22 579,07
28128	Aménagement Autres terrains	1 867,00	1 867,00		0,00
281311	Bâtiments d'exploitation	17 521,00	17 520,07		0,93
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	2 248,00	2 247,34		0,66
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	10 901,00	10 900,34		0,66
28151	Installations complexes spécialisées	37 623,00	0,00		37 623,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	818 422,00	814 929,76		3 492,24
28154	Matériel industriel	9 360,00	0,00		9 360,00
281561	Service de distribution d'eau	163 075,00	163 074,20		0,80
28157	Aménagement matériel industriel	12 269,00	0,00		12 269,00
28181	Installations générales, agencements	59 221,00	61 066,58		-1 845,58
28182	Matériel de transport	41 289,00	41 289,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	21 923,00	21 922,06		0,94
28184	Mobilier	0,00	29 344,79		-29 344,79
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 209 448,00	1 200 468,20		8 979,80
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 209 448,00	1 200 468,20		8 979,80
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 628 748,17	3 475 828,37	0,00	152 919,80
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		97 951,11			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15 : 2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	3 471 773,49	2 098 723,10	574 613,91	0,00	798 436,48
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	40 000,00	4 692,53	22 986,56	0,00	12 320,91
6062	Produits de traitement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	15 000,00	0,00	85,00	0,00	14 915,00
6066	Carburants	10 000,00	5 753,13	600,00	0,00	3 646,87
611	Sous-traitance générale	211 773,49	16 063,28	0,00	0,00	195 710,21
6135	Locations mobilières	5 000,00	1 200,00	0,00	0,00	3 800,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	10 159,14	490,37	0,00	-649,51
6156	Maintenance	15 000,00	480,00	0,00	0,00	14 520,00
6168	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6226	Honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	5 000,00	1 675,74	0,00	0,00	3 324,26
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6237	Publications	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6358	Autres droits	1 000,00	200,00	0,00	0,00	800,00
6378	Autres taxes et redevances	3 150 000,00	2 058 499,28	550 451,98	0,00	541 048,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	700 000,00	536 327,26	0,00	0,00	163 672,74
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	700 000,00	536 327,26	0,00	0,00	163 672,74
014	Atténuations de produits (4)	500 000,00	104 000,00	0,00	0,00	396 000,00
706129	Reverset redevance modernisat° agence eau	500 000,00	104 000,00	0,00	0,00	396 000,00
65	Autres charges de gestion courante	155 000,00	150 440,86	0,00	0,00	4 559,14
6541	Créances admises en non-valeur	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	140 000,00	150 440,86	0,00	0,00	-10 440,86
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		4 826 773,49	2 889 491,22	574 613,91	0,00	1 362 668,36
66	Charges financières (b) (5)	40 202,00	39 346,08	0,00	0,00	855,92
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 202,00	40 201,07	0,00	0,00	0,93
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-854,99	0,00	0,00	854,99
67	Charges exceptionnelles (c)	11 000,00	2 593,57	0,00	0,00	8 406,43
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 028,95	0,00	0,00	-28,95
678	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	1 564,62	0,00	0,00	8 435,38
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		4 877 975,49	2 931 430,87	574 613,91	0,00	1 371 930,71
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	235 945,86	219 954,82			15 991,04
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	235 945,86	219 954,82			15 991,04
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		235 945,86	219 954,82			15 991,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		235 945,86	219 954,82			15 991,04
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 113 921,35	3 151 385,69	574 613,91	0,00	1 387 921,75
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	32 148,99
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	33 003,98
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-854,99

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 613 000,00	3 379 622,16	0,00	0,00	233 377,84
704	Travaux	178 000,00	82 127,56	0,00	0,00	95 872,44
70611	Redevance d'assainissement collectif	2 900 000,00	2 883 333,02	0,00	0,00	16 666,98
706121	Redevance modernisation des réseaux	400 000,00	261 705,88	0,00	0,00	138 294,12
70613	Participations assainissement collectif	100 000,00	111 423,29	0,00	0,00	-11 423,29
7068	Autres prestations de services	35 000,00	41 032,41	0,00	0,00	-6 032,41
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,16	0,00	0,00	-1,16
7588	Autres	0,00	1,16	0,00	0,00	-1,16
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		3 613 000,00	3 379 623,32	0,00	0,00	233 376,68
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	615 200,00	857 325,45	0,00	0,00	-242 125,45
7718	Autres produits except. opérat° gestion	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	615 000,00	857 325,45	0,00	0,00	-242 325,45
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		4 228 200,00	4 236 948,77	0,00	0,00	-8 748,77
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	52 026,00	52 026,00			0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	52 026,00	52 026,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		52 026,00	52 026,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 280 226,00	4 288 974,77	0,00	0,00	-8 748,77
Pour information		833 695,35				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 040.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 781 279,88	562 899,64	613 218,97	605 161,27
21311	Bâtiments d'exploitation	4 689,00	0,00	0,00	4 689,00
2151	Installations complexes spécialisées	1 446 590,88	554 125,27	347 313,87	545 151,74
2181	Installat° générales, agencements	70 000,00	8 774,37	16 850,00	44 375,63
2182	Matériel de transport	260 000,00	0,00	249 055,10	10 944,90
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 811 279,88	562 899,64	613 218,97	635 161,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 844,00	27 837,78	0,00	6,22
1641	Emprunts en euros	25 110,00	25 104,40	0,00	5,60
1678	Autres dettes condt° particulières	2 734,00	2 733,38	0,00	0,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	27 844,00	27 837,78	0,00	6,22
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 839 123,88	590 737,42	613 218,97	635 167,49
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	52 026,00	52 026,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	52 026,00	52 026,00		0,00
139111	Sub. éqipt cpté résult. Agence de l'eau	2 499,00	2 499,00		0,00
13912	Sub. éqipt cpté résult. Régions	20 877,00	20 877,00		0,00
13913	Sub. éqipt cpté résult. Départements	28 650,00	28 650,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	52 026,00	52 026,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 891 149,88	642 763,42	613 218,97	635 167,49
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/040 = RE 042.
(6) Les comptes 15_2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	283 000,00	84 910,00	0,00	198 090,00
13111	Subv. éqpt Agence de l'eau	283 000,00	84 910,00	0,00	198 090,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		283 000,00	84 910,00	0,00	198 090,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	329 360,30	329 360,30	0,00	0,00
1068	Autres réserves	329 360,30	329 360,30	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		329 360,30	329 360,30	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		612 360,30	414 270,30	0,00	198 090,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	235 945,86	219 954,82		15 991,04
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	65 530,56		-65 530,56
281311	Bâtiments d'exploitation	1 494,27	0,00		1 494,27
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	12 231,52	0,00		12 231,52
281355	Aménagement Bâtiments administratifs	2 082,00	2 082,00		0,00
28151	Installations complexes spécialisées	122 750,98	122 750,98		0,00
281532	Réseaux d'assainissement	65 860,66	0,00		65 860,66
281562	Service d'assainissement	6 765,68	0,00		6 765,68
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	9 008,29	9 008,29		0,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	3 335,46	3 335,46		0,00
28181	Installations générales, agencements	4 150,00	4 150,00		0,00
28182	Matériel de transport	8 267,00	8 267,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	4 830,53		-4 830,53
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		235 945,86	219 954,82		15 991,04
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		235 945,86	219 954,82		15 991,04
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		848 306,16	634 225,12	0,00	214 081,04
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		1 042 843,72			

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15. 2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

SAUR

COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2019

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

Région SUD-EST
 Centre BOUCHES-DU-RHÔNE
 Département BOUCHES-DU-RHÔNE
 Collectivité AURIOL EAU POTABLE

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %	CEP 2020
---------	---------------------	------------	------------	------------	----------

PRODUITS	1 172,6	1 110,4	-5,3	645,4
Exploitation du service	611,2	581,3		572,4
Collectivités et autres organismes publics	487,0	461,0		
Travaux attribués à titre exclusif	37,8	30,6		33,3
Produits accessoires	36,6	37,4		39,7
CHARGES	1 200,2	1 169,6	-2,6	640,0
Personnel	197,0	164,7		133,9
Energie électrique	53,1	67,6		61,2
Achats d'eau	107,3	119,0		128,9
Produits de traitement	2,5	2,3		
Analyses	6,8	3,7		5,3
Sous-traitance, matières et fournitures	43,4	56,0		61,3
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	10,2	5,8		16,6
Autres dépenses d'exploitation	91,4	83,4		56,5
- Télécommunications, poste et télégestion	7,6	10,6		2,9
- Engins et véhicules	32,1	25,2		9,3
- Informatique	13,1	29,4		24,3
- Assurances	16,0	1,8		3,0
- Locaux	18,5	10,7		9,6
- Divers	4,1	5,7		7,5
Contribution des services centraux et recherche	69,8	66,3		42,6
Collectivités et autres organismes publics	487,0	461,0		
- Part collectivité	236,0	221,0		
- Autres organismes publics	251,0	240,0		
Charges relatives aux renouvellements	103,4	110,4		94,4
- Pour garantie de continuité du service	5,2	10,9		
- Programme contractuel	77,4	78,4		74,4
- Fonds contractuel	20,8	21,1		20,0
Charges relatives aux investissements contractuels	7,2	7,2		7,2
- Annuités emprunt collectivité prises en charge (2)	7,2	7,2		7,2
Charges relatives investissements du domaine privé	9,4	7,4		1,7
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	11,8	14,7		30,2
RESULTAT AVANT IMPOT	-27,6	-59,2	-114,4	5,4
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)				1,8
RESULTAT	-27,6	-59,2	-114,4	3,6

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
 y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du
 domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf : 160-067002 -131900 -01 2020120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :
 comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 30/04/2021